



COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 23 avril 2026 à 18h00 en Hôtel de Ville

Publié conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal convoqué le 14 avril 2026 suivant les dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Hôtel de Ville sous la présidence de **M. Etienne LENGEREAU**, Maire.

Présents (32) : M. Etienne LENGEREAU, Mme Claude FAVRA, M. Thierry VIROL, Mme Marie COLAVITA, M. Paul-André MOULY, Mme Charlotte BAELDE, Mme Gwenola RABIER, M. Karim TAKI, M. Jean-Pierre DAVIAUD, Mme Colette AUBRY, Mme Stéphanie BUJON, Mme Carmelina DE PABLO, M. Eric CASTIGNOLI, M. Eric MARTINEZ, Mme Isabelle LEMEE, M. Patrick XAVIER, M. Jacques MELEDJE, Mme Catherine DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, M. Frédéric LEROUX, M. Sébastien GUERIN, M. Matthieu DEVRIENDT, M. Alexandre SIMON, Mme Selma BENYAGOUR, Mme Inès MAHDI, M. Goulwen LE GALL, M. Samy BOUDJERID, M. Joaquim TIMOTEO, Mme Flora CLAQUIN, Mme Elisabeth TRAJKOVIC, M. Aurélien SAINTOUL, Mme Annabelle HUET, M. Matthieu LEPRINCE.

Donnant pouvoir (11) :

M. Jean-Yves VERZEELE à M. Eric MARTINEZ
 Mme Marie-Sophie LESUEUR à Mme Colette AUBRY
 M. Maxime VETILLARD à M. Etienne LENGEREAU
 Mme Liliane GRAINE à Mme Marie COLAVITA
 Mme Elisabeth ROSSIGNOL à Mme Gwenola RABIER
 Mme Christine MAILLARD à M. Alexandre SIMON
 M. Thomas BRIET à Mme Claude FAVRA
 Mme Yën-Lan NGUYEN à M. Patrick XAVIER
 Mme Juliette MEADEL à M. Samy BOUDJERID
 Mme Anne-Laure CROCHAT à M. Goulwen LE GALL
 M. Benoît PELLETIER à M. Joaquim TIMOTEO

Absents (0) :

Assistaient également :

Fonctionnaires : M. KUPECEK, M. PIOT, Mme LAIDI-BOUIMA, M. RENAULT, M. LOUISY, Mme DURAND, Mme PASCAREL, M. LAFONT, Mme HENRI.

Cabinet du Maire : M. MAGRO, Mme BUCK, Mme TAYLOR

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Inès MAHDI** est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

Désignation d'un(e) secrétaire de séance	4
Compte rendu de la séance du 9 avril 2026	4
Décisions	4
1 – Désignation des membres de la Commission consultative des services publics locaux	5
2 – Désignation des élus du Conseil municipal au sein des comités de quartier	6
3 – Désignation d'un correspondant défense	8
4 – Subventions aux bacheliers pour l'année 2026	9
5 – Participation communale au fonctionnement de l'enseignement privé pour l'année scolaire 2025/2026.....	12
6 – Mise en place de la commission des dérogations scolaires.....	17
7 – Désignation des représentants du Conseil municipal aux conseils des écoles élémentaires et maternelles.....	19
8 – Désignation des représentants du Conseil municipal aux conseils des collèges et lycées	20
9 – Désignation des représentants de la Ville au bureau de l'association Aides aux enfants en difficulté (AEDI).....	22
10 – Convention territoriale globale avec la caisse d'allocations familiales pour la période 2026/2030	23
11 – Désignation d'un représentant de la Ville à l'association Elu.e.s contre les violences faites aux femmes.....	26
12 – Mise en place de la commission d'attribution des places en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)	27
13 – Désignation des représentants de la Ville au conseil d'administration de l'EHPAD Madeleine Verdier	31
14 – Désignation d'un membre du Conseil municipal appelé à siéger au sein des conseils de la vie sociale des résidences pour personnes âgées ARPAVIE.....	33
15 – Désignation d'un représentant de la Ville au conseil d'administration du Club Jules Ferry	33
16 – Désignation des représentants de la Ville au conseil d'administration du Cercle Athlétique de Montrouge (CAM).....	34
17 – Désignation du représentant du Conseil municipal appelé à siéger au conseil d'administration de l'association Stade Multisports de Montrouge (SMM).....	35
18 – Désignation du représentant de la Ville au comité stratégique de la Société des Grands Projets pour la réalisation du Grand Paris Express	35
19 – Désignation des représentants de la commune au SYNCOM.....	36
20 – Désignation du représentant de la Ville au Réseau des Centres Villes Durables et de l'Innovation	37
21 – Désignation des membres de la commission communale des impôts directs	38
22 – Acquisition de deux parcelles de terrains non bâtis situés aux 11-13 rue Amaury Duval à Montrouge	39

23 – Désignation des représentants de la Ville pour siéger au comité de direction et à la collectivité des associés de la SAS Montrouge Énergie Renouvelable.....	40
24 – Convention de groupement de commandes pour la passation du marché d'entretien des locaux du Pôle Santé Solidarité entre la Ville de Montrouge et son CCAS.....	42
25 –Désignation d'un représentant du Conseil municipal appelé à siéger au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS)	43
26 –Elections professionnelles – Représentants du personnel et création du Comité Social Territorial commun à la Ville et au CCAS.....	44
27 –Détermination du taux de vacation des infirmières diplômées d'Etat.....	45
28 –Mise en place de la prime « bonus attractivité ».....	47
29 –Mise à jour du tableau des effectifs	49
30 – Approbation des taux de fiscalité pour 2026	51
31 –Fixation des durées d'amortissement suite au passage au référentiel budgétaire et comptable M57	54
32 – Vote du budget primitif pour 2026.....	55
33 – Attribution des subventions de fonctionnement pour l'année 2026	65
34 – Garantie d'emprunt accordée à SOHP pour l'acquisition en VEFA de 16 logements sociaux situés 37 rue Périer – 114 à 118 avenue de la République	67
35 – Désignation des représentants de la commune à l'assemblée générale de l'Agence France Locale et octroi d'une garantie autonome à première demande.....	69

(La séance du Conseil municipal, présidée par M. le Maire Étienne LENGEREAU, est ouverte à 18 h 13.)

M. le Maire.- Bonsoir à toutes et à tous, mes chers collègues. Nous sommes 30 présents et 10 représentés. Le quorum est atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

M. le Maire.- Je vous propose de désigner un ou une secrétaire de séance. Et je vous propose la candidature de Mme MAHDI. Est-ce que tout le monde est d'accord pour que Mme MAHDI soit notre secrétaire de séance ? Il en sera ainsi.

Compte rendu de la séance du 9 avril 2026

M. le Maire.- Je vous propose d'approuver le procès-verbal de la séance précédente, en vous précisant qu'il a été diffusé aujourd'hui, ou hier ? Pas encore ? Un peu d'indulgence, dans la mesure où c'est le troisième Conseil que nous faisons depuis le 29 mars, c'est-à-dire trois Conseils en moins d'un mois. Le prestataire qui réalise pour nous le PV a un délai contractuel de 15 jours, donc il n'arrive pas, en fait, à tenir les délais.

On vous propose, comme à la séance du 9 avril, que vous preniez connaissance du PV du dernier Conseil tranquillement, que vous le lisiez et que vous nous fassiez part de vos remarques par écrit. Nous en tiendrons compte avant sa publication.

Est-ce que cela vous convient ? Parfait. Merci beaucoup.

Décisions

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ? Monsieur Le GALL.

M. LE GALL.- Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous. Quelques questions. Je n'avais pas eu le temps de tout regarder pour l'AP3C.

Sur la DC 2026-57 de la précédente mandature, cela concerne effectivement les consommations de fluides. Il est noté que l'on a une quantité maximale de 170 000 litres sur ce marché. J'aurai voulu savoir s'il y avait une trajectoire de réduction ? Je crois savoir que désormais, la flotte est de plus en plus électrifiée. Et donc, j'aurais aimé savoir si ce marché avait vocation à diminuer, en termes de consommation de pétrole.

Et des remarques publiques, puisque l'AP3C est une instance qui n'est pas ouverte au public. Sur le square Schumann, on se rend compte que les ajustements que vous avez faits sur les différents lots amènent une augmentation de 215 000 €, certains lots avec des pourcentages importants, comme sur la maison de la parentalité, où le surcoût est de 120 000 €, donc parfois plus de 20 % d'augmentation. Dans pareil cas, ne serait-il pas nécessaire de convoquer une CAO pour indiquer aux membres que l'on a des dépassements importants ? Pour le coup, pour faire effectivement droit à l'ensemble des entreprises qui ont sollicité, cela ne serait pas mal de pouvoir remettre en CAO les avenants, dès lors que ceux-ci dépassent 10 % de la prestation initiale. Merci beaucoup.

M. le Maire.- Merci.

Sur la 57, sur les fluides. Oui, vous avez raison. Notre objectif est de réduire la consommation en passant à l'électrique. Tout notre parc n'est pas encore à l'électrique, mais c'est en cours. Notamment nos balayeuses, ce sont elles qui consomment beaucoup.

Sur l'augmentation de certains budgets, et en particulier au-delà des 20 %, nous le faisons. Nous l'avons fait, car au-delà de 5 %, on repasse en CAO, me dit-on. Ces augmentations sont passées en CAO,

Monsieur LE GALL, conformément aux règles de la commande publique.

Y a-t-il d'autre question sur les décisions ? *(Il n'y en a pas.)*

Je vous propose de commencer notre ordre du jour proprement dit, avec une série de désignations. On arrive au terme des désignations, après ces trois Conseils, celui d'installation, celui du 9 avril et celui d'aujourd'hui.

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 – Désignation des membres de la Commission consultative des services publics locaux

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- C'est une commission qui a à la fois pour mission d'examiner les projets de délégation de service public ainsi que les rapports de nos délégataires. Elle est présidée par votre serviteur et composée de membres de cette assemblée.

Il y a donc normalement six membres dans cette commission. Il y a quatre membres de la majorité et deux élus de l'opposition, avec six titulaires et six suppléants.

Est-ce que vous êtes d'accord pour que nous les désignons à main levée ? *(Approbation dans la salle.)*

Je vous lis les candidats de la majorité. En titulaires, sont candidats Paul-André MOULY, Claude FAVRA, Gwenola RABIER, Jean-Pierre DAVIAUD. En suppléants, Marie-Sophie LESUEUR, Colette AUBRY, Thomas BRIET, Sébastien GUERIN.

Quels sont les candidats pour l'opposition ?

Maintenant le Mouvement à Montrouge ?

M. LE.GALL.-Titulaire, Samy BOUDJERID, et suppléant, moi-même.

M. le Maire.- Pour le groupe Montrouge Autrement ?

M. TIMOTEO.- Titulaire, moi-même, suppléant, M. Benoît PELLETIER.

M. le Maire.- Et pour Montrouge Populaire ?

Mme HUET.- Pas de candidature.

M. le Maire.- Parfait.

Nous passons au vote.

Qui est favorable aux candidats titulaires et suppléants de la majorité ?

(Il est procédé au vote à main levée.)

Qui est favorable au candidat présenté par Maintenant le Mouvement à Montrouge ?

(Il est procédé au vote à main levée.)

Les trois représentants du groupe Maintenant le Mouvement à Montrouge présents, ainsi que M. TIMOTEO. Ainsi que le groupe Montrouge Autrement.

M. le Maire.- Et pour Montrouge Autrement ? Ah, ils votent ensemble ? D'accord.

M. TIMOTEO.- Il y a un peu de confusion, mais je pense qu'il y a vote unanime de l'opposition pour le binôme proposé par M. LE GALL.

M. le Maire.- D'accord. Sont élus représentants de l'opposition....

M. LE GALL.- M. BOUDJERID en tant que titulaire, M. TIMOTEO en tant que titulaire, et M. PELLETIER

et moi-même en tant que suppléants.

Sont donc désignés représentants du conseil municipal au sein de la CCSPL :

Titulaires

- 1) Mme Claude FAVRA
- 2) M. Paul-André MOULY
- 3) Mme Gwénola RABIER
- 4) M. Jean-Pierre DAVIAUD
- 5) M. Samy BOUDJERID
- 6) M. Joaquim TIMOTEO

Suppléants

- 1) Mme Marie-Sophie LESUEUR
- 2) Mme Colette AUBRY
- 3) M. Thomas BRIET
- 4) M. Sébastien GUÉRIN
- 5) M. Goulwen LE GALL
- 6) M. Benoît PELLETIER

M. le Maire.- Nous avons désigné les représentants de cette assemblée au sein de la CCSPL, Commission consultative des services publics locaux. Parfait.

Sont désignés... Tous les noms ? Pardon. Sont membres de la CCSPL, outre les élus de cette assemblée, des associations de chacun des quartiers. Je les cite.

Ce sont sans doute leur président ou leur représentant. Il y aura, dans cette CCSPL, l'association Haut Mesnil Grand Sud, l'association du Parc, l'association Interlude, l'association des Portes du Soleil de Montrouge, l'association Le Village Jean Jaurès, l'association du Vieux Montrouge, qui correspondent à chacun des quartiers.

Êtes-vous tous d'accord pour que ces associations soient membres de la CCSPL ? Parfait.

Adopte à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; BAELDE, J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI
Pour	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Pour	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Pour	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. HUET

Nous avons désigné tous les représentants de la CCSPL. Merci.

2 – Désignation des élus du Conseil municipal au sein des comités de quartier

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Vous le savez, Montrouge comporte six quartiers, qui sont les suivants : Portes de Montrouge, Vieux Montrouge, Montrouge Est, Ferry-Buffalo, Plein Sud, et Jean Jaurès.

En mars 2017 et en octobre 2020, nous avons décidé de mettre en place ces comités de quartier pour que vive la démocratie participative dans notre ville.

Ces comités de quartier ont plusieurs objectifs : le dialogue avec les habitants, les nouveaux besoins, les nouveaux projets, et répondre aux besoins de chaque quartier avec des propositions très concrètes, et favoriser les échanges entre les membres du comité de quartier.

Chaque comité de quartier est composé de cinq membres de droit :

- ✓ un président du comité de quartier qui est un élu du Conseil municipal ;
- ✓ un vice-président du comité de quartier qui est un élu du Conseil municipal ;
- ✓ un représentant de l'association de quartier ;
- ✓ un représentant des commerçants du quartier ;
- ✓ un représentant des entreprises du quartier.

Et dans chaque comité de quartier, il y a des Montrougiens, des habitants du quartier, cinq minimum, 25 maximum, qui sont tirés au sort. Ils sont élus pour trois ans.

On vous propose de désigner ceux des membres de notre assemblée qui nous représenteront au sein des comités de quartier. Nous vous proposons que pour le quartier Montrouge Est, le président soit Jean-Pierre DAVIAUD et son adjoint Jacques MELEDJE.

Votons-nous quartier par quartier ? Comme on veut ? Je présente tout.

Quartier Ferry-Buffalo, présidente Elisabeth ROSSIGNOL, adjointe, Christine MAILLARD.

Quartier du Vieux Montrouge, président, Karim TAKI, adjoint, Frédéric LEROUX.

Quartier des Portes de Montrouge, présidente Liliane GRAÏNE, adjoint Patrick XAVIER.

Quartier Jean Jaurès, présidente Charlotte BAELDE, adjointe, Isabelle LEMÉE.

Quartier Plein Sud, présidente Marie-Sophie LESUEUR, adjoint, Maxime VETILLARD.

M. TIMOTEO.- Une remarque d'ordre général, non pas sur la désignation qui vient d'être présentée, mais sur le principe. Étant donné que ce sont des instances de démocratie participative, ce sont des instances consultatives et non pas décisionnelles – en tout cas, c'est comme cela qu'aujourd'hui, elles sont composées –, nous aurions trouvé démocratiquement utile et pertinent, voire opportun, que l'on puisse, si ce n'est sur les six, mais sur une partie de ces comités, faire une place à l'opposition dans l'assemblée de ces comités de quartier. Je pense qu'ici, quel que soit le côté des bancs dans lequel on se situe, nous participons tous et nous sommes tous intéressés par le fonctionnement de la ville et par ce qu'il peut s'y faire dans les quartiers, ce qu'il peut s'y discuter. J'aurais trouvé démocratiquement intéressant et important que vous puissiez, au moins sur le principe, évoquer cette chose-là.

M. le Maire.- Merci, Monsieur TIMOTEO. Comme vous l'avez dit, ce ne sont pas des instances délibératives, c'est consultatif et cela n'a pas de caractère politique, donc il n'y a pas d'enjeu de majorité et d'opposition. C'est la raison pour laquelle nous avons...

M. TIMOTEO.- Dans ce cas, il faut que ce soient des citoyens et pas des élus.

M. le Maire.- Oui, ce sont des citoyens, mais ce sont les élus de la majorité qui pilotent le travail de ces comités de quartier, utiles pour faire avancer les projets.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; BAELE, J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI
Abstention	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Abstention	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Abstention	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. HUET

3 – Désignation d'un correspondant défense

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Le correspondant défense a pour fonction de développer le lien entre l'armée et la nation, et promouvoir l'esprit de défense. Il est un correspondant au sein de chacune des communes et un relais d'information entre le ministère de la Défense et les autorités territoriales.

On vous propose de désigner comme correspondant défense M. Maxime VETILLARD.

Y a-t-il des questions ? (*Il n'y en a pas.*)

(*Il est procédé au vote à main levée.*)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; BAELE, J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI
Abstention	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Abstention	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Abstention	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. HUET

EDUCATION

4 – Subventions aux bacheliers pour l'année 2026

Rapporteur : Mme COLAVITA

M. le Maire.- Nous reviendrons après aux autres désignations.

On commence par les subventions aux bacheliers pour l'année 2026. C'est Mme COLAVITA qui nous présente cette délibération.

Mme COLAVITA.- Puisque vous connaissez cela par cœur, depuis 1995, la Ville soutient ses jeunes bacheliers pour leur permettre de continuer dans leur vie d'étudiants et de jeunes adultes. Ce dispositif repose sur l'ambition de valoriser l'excellence et la réussite scolaire, et aussi pouvoir apporter un coup de main financier à ces futurs jeunes étudiants, et de pouvoir les gratifier avec un montant de 800 € pour les mentions très bien, et de 400 € pour les mentions assez bien.

Pour l'année qui vient de s'écouler, à début mars, 88 bacheliers ont fait appel au service éducation pour obtenir cette somme. Je le rappelle, cette somme n'est pas un cadeau qu'on leur donne pour dépenser de l'argent inutilement. C'est pour les accompagner dans une dépense très spécifique, à savoir soit l'achat de matériel informatique, soit payer une partie d'un permis de conduire, ou payer une formation qui coûterait un peu cher et leur permettrait d'accéder aux études supérieures.

Depuis 1995, cela n'a pas changé, nous continuons à soutenir notre jeunesse.

M. le Maire.- Merci. Monsieur LE GALL ?

M. LE GALL.- Mon collègue Mathieu LEPRINCE et moi-même ne participerons pas au vote. Merci.

Mme TRAJKOVIC.- Bonsoir Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous voulons d'abord féliciter sincèrement tous les bacheliers concernés. Ils ont travaillé, ils ont réussi. Toutefois, cette subvention ne récompense qu'une performance scolaire, sans tenir compte de la réalité de chaque jeune. Il y a souvent plus de mérite à obtenir son bac dans des conditions difficiles, un logement précaire, un lycée sous-financé, sans capital culturel ou économique familial, qu'à obtenir une mention très bien avec toutes les ressources nécessaires. Le mérite ne se lit pas uniquement dans la note.

À cela s'ajoutent deux observations. La première concerne la mention assez bien, totalement absente du dispositif. C'est pourtant une mention officielle de l'Éducation nationale. Ces jeunes accèdent eux aussi à l'enseignement supérieur avec les mêmes besoins. Si la majorité nous répond qu'il faut bien fixer un seuil, je leur rappelle que le seuil existe déjà. Il faut une mention. La question est simplement de ne pas en exclure une arbitrairement. Nous trouvons cela inéquitable.

La deuxième concerne les conditions de versement. À quand un versement sur d'autres critères, tels que les frais du pass Navigo, les frais d'acquisition de fournitures scolaires et les frais d'entrée ou de location en logement ?

Pour ces raisons, nous voterons contre.

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur TIMOTEO.

M. TIMOTEO.- Je vous remercie. Je vais faire une intervention assez classique et assez habituelle dans cette enceinte. Cette délibération fait en effet partie des marronniers de cette assemblée depuis quelque temps. Pour nous, cette mesure reste toujours, et même si vous refusez de l'accepter, majoritairement une mesure pour partie clientéliste et pour partie un cautionnement *a posteriori* de l'évitement scolaire de notre ville.

Bien sûr, comme vient de le faire notre collègue, nous saluons et je salue personnellement la réussite de

tous les bacheliers concernés par cette délibération, tout comme, plus largement, toutes les autres bachelières et tous les bacheliers de notre ville, qu'ils aient ou pas une mention lors de l'obtention de leur diplôme. Comme cela a été rappelé à l'instant, le premier des mérites est d'avoir obtenu ce premier grade universitaire qu'est le baccalauréat, je le rappelle.

Il y a mérite et mérite. On ne va pas se lancer dans une discussion philosophique, même si elle serait fort intéressante, nous avons un ordre du jour un peu long. Je ne crois pas qu'on puisse mettre tout le monde sur un pied d'égalité, cela a été dit à l'instant. Un jeune issu des classes populaires, vivant dans des conditions de logement difficiles, avec des perspectives de poursuite d'études initialement plus réduites – tout cela a été démontré par les sciences sociales, je n'invente rien –, a bien plus de mérite d'obtenir une mention au baccalauréat qu'un jeune issu d'une famille de cadres supérieurs dotée en capital culturel et économique. Évidemment. Tout cela est une réalité, que vous l'acceptiez ou pas.

Tant que cette subvention ne sera pas versée aux bacheliers issus des lycées publics, et éventuellement modulée sous condition de ressources, pour intégrer une plus grande partie de diversité sociale pour les familles, nous continuerons de nous y opposer.

M. le Maire.- D'autres interventions ?

M. BOUDJERID.- Mme MEADEL et moi-même ne prendrons pas part au vote.

M. LEPRINCE.- Bonsoir à tous. C'est ma première intervention. Je voulais remercier l'ensemble des élus et des agents pour leur accueil.

J'ai une remarque d'ordre pratique. Beaucoup de choses ont été dites sur cette subvention, que je partage. D'un point de vue tout à fait pratique, puisque cette année, je vais y être confronté, mais j'y ai été confronté aussi il y a deux ans, cette subvention n'est valable que pour les dépenses faites après l'obtention du baccalauréat. Je propose que ce soit possible sur une facture de l'année civile en cours, parce que les séjours linguistiques se préparent avant, certaines candidatures à Parcours Sup nécessitent un financement avant. Donc je ne vois pas pourquoi ce critère de l'après obtention du bac est un critère valide.

M. le Maire.- Très bien. Mme COLAVITA répond. Pourquoi ne prenez-vous pas part au vote, d'ailleurs ?

M. LE GALL.- Parce que nous avons des enfants concernés, potentiellement.

M. le Maire.- C'est intéressant. Donc, vous n'approuvez pas une mesure dont vous allez bénéficier. C'est ce que je comprends.

M. LEPRINCE.- Nous n'avons pas dit que nous n'approuvions pas. Nous avons dit que nous ne prenions pas part au vote.

M. le Maire.- Vous ne prenez pas part au vote sur une proposition dont vous allez indirectement bénéficier.

M. LE GALL.- Pourquoi « indirectement bénéficier » ? Les enfants, si jamais ils devaient en bénéficier, car je ne sais pas quel sera le résultat...

M. le Maire.- Soit vous approuvez la mesure, soit vous la désapprouvez. Il faut être clair.

M. LE GALL.- Quand on est partie prenante, Monsieur le Maire, on a le droit de se déporter. C'est pour se protéger. Et vous feriez bien de temps en temps de ne pas participer à certains votes.

M. le Maire.- Vous l'approuvez ou pas, cette mesure ?

M. LE GALL.- Je n'ai pas à l'approuver ou à la désapprouver. Je suis en situation de ne pas l'approuver ni de la désapprouver cette année. Regardez quels ont été mes votes les dernières fois, c'est tout.

M. le Maire.- Êtes-vous pour cette mesure ou pas ?

M. LE GALL.- Je ne répondrai pas. Je ne vois pas pourquoi vous me posez cette question *ad hominem*. Je n'ai pas à répondre, dans la mesure où je suis en situation de ne pas prendre parti et de ne pas prendre part au vote cette année.

M. le Maire.- D'accord. Mais les années précédentes, vous étiez pour ?

M. LE GALL.- Je vous laisse regarder. Travaillez un peu vos dossiers. Regardez quelles étaient mes interventions les années précédentes.

M. le Maire.- Pourquoi cela vous gêne de répondre ?

M. LE GALL.- Cela ne me gêne absolument pas. Je vous donne ma position cette année. Je ne peux pas prendre part au vote, puisque je suis, comme vous le dites, « indirectement », et c'est bizarrement dit, concerné. Cela veut dire que vous déniez le fait que nos jeunes enfants deviennent des citoyens. Si vous décidez de mettre cela en place, c'est pour eux, ce n'est pas pour les parents.

M. le Maire.- Très bien. Donc, vous êtes pour cette mesure, mais cette année, vous vous abstenez. On a compris. Madame COLAVITA ?

Mme COLAVITA.- Je suis assez étonnée par le fait que vous puissiez mettre en perspective les élèves qui seraient issus de milieux sociaux plutôt défavorisés et ceux qui ne le sont pas. Justement, c'est une mesure très équitable, puisqu'elle permet à tous les jeunes d'y avoir accès. C'est trop facile de dire que nous n'aidons pas les jeunes, puisque nous aidons tous les jeunes. La réussite d'un bac peut se faire aussi bien dans un milieu social défavorisé que très favorisé. J'en veux pour preuve que lorsque nous remettons aux élèves les bons qui leur permettent d'accéder à ces subventions, je suis désolée de vous le dire, mais tous les milieux sociaux sont représentés. Même les lycées de la ville, contrairement à ce que dit M. TIMOTEO. Il n'y a pas un évitement, beaucoup d'élèves de Montrouge qui sont dans les lycées de la ville viennent récupérer cette aide.

Ce n'est pas du tout discriminant. Nous aidons tous les jeunes, puisque cette mesure est accessible à tous les jeunes. Sachez également qu'il y a beaucoup d'autres domaines dans lesquels nous aidons la jeunesse, pas uniquement avec ce bon des bacheliers. Je ne crois pas que l'on puisse dire que nous n'aidons pas les jeunes qui auraient eu leur bac dans des conditions plus compliquées. Nous aidons tous les jeunes.

M. TIMOTEO.- Je n'ai pas dit cela. J'ai dit que le mérite n'était pas le même. Regardez les travaux en sciences sociales. Feuillotez les travaux du ministère de l'Éducation nationale, pour regarder quelle est l'origine sociale des jeunes ayant une mention au bac.

M. le Maire.- Chaque année à la même époque, nous avons le débat. Ce sont un peu toujours les mêmes positions des uns et des autres. Mais la majorité ici présente est très fière de cette disposition. Cela fait 25 ans que nous votons cela. Cela permet à tous les jeunes d'en profiter. C'est une mesure universelle. Cela permet à tout le monde d'en profiter, quels que soient son statut, son revenu et sa condition.

M. MELEDJE.- Je voudrais réagir un peu, dans la classification des admis, sur le fait que la réussite est réservée seulement aux classes supérieures. Je voudrais vous dire que chaque année, des élèves issus du milieu social des logements sociaux sont admis. Avec mention très bien. Chaque année. Je ne prends que cette année : une fille élevée par une mère seule a eu le tableau d'honneur. Elle est entrée dans une école préparatoire, sans passer le test. Je dis bien sans passer le test. Elle a eu un entretien formel, de cinq minutes. Et elle est admise dans cette école. Elle veut faire de l'aéronautique. Donc, à tous les niveaux, il y a des enfants qui se battent pour réussir. Merci.

M. le Maire.- Merci, Monsieur MELEDJE.

Mme HUET.- Je ne reviendrai pas sur votre compréhension somme toute assez limitée de la sociologie. Pouvez-vous nous répondre sur la question de la mention assez bien ? Pourquoi n'étend-on pas le dispositif *a minima* à la mention assez bien ?

M. LEPRINCE.- Et sur la facture de l'année civile.

Mme COLAVITA.- Sur la facture de l'année civile, l'obtention du bac est la condition *sine qua non* pour obtenir ce montant. Fatalement, on ne pourra pas verser un montant avant que le bac soit obtenu. Je rappelle que nous avons beaucoup de demandes et que nous essayons de faire ces virements financiers le plus rapidement possible, dès que les factures nous sont apportées.

Je vous fais rire, Monsieur LEPRINCE. Si vous n'obtenez pas votre bac et que l'on vous donne de l'argent,

on va s'amuser à récupérer l'argent qu'on aurait versé sans preuve ?

M. LEPRINCE.- J'ai bien compris que le bac et la mention étaient une condition. Par contre, il y a des frais engagés avant. Je donnais l'exemple du séjour linguistique, mais il y a 500 exemples. L'achat d'un ordinateur pour préparer le bac, qui serait remboursé au moment de l'obtention du bac et de la mention.

Mme COLAVITA.- Nous le faisons. Si, Monsieur LEPRINCE, puisque c'est moi qui signe les demandes. Quand les demandes sont un peu particulières, nous avons toujours accédé positivement. Lorsqu'un ordinateur avait été acheté juste avant, mais que le bac avait été obtenu. Nous l'avons toujours fait. C'est logique.

M. LEPRINCE.- Ce n'est pas ce qui est inscrit et ce n'est pas ce que je lis.

M. le Maire.- On a compris. Ce n'est déjà pas mal. C'est un bel effort. Ce qu'il faudrait, je crois, c'est approuver à l'unanimité cette belle mesure, dont chacun a relevé ici les mérites.

Nous allons passer au vote.

Ne prend pas part au vote le groupe Maintenant le Mouvement à Montrouge.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; BAELE, J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI
Ne prend pas part au vote	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Contre	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Contre	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. HUET

Arrivée de M. SAINTOUL

5 – Participation communale au fonctionnement de l'enseignement privé pour l'année scolaire 2025/2026

Rapporteur : Mme COLAVITA

Mme COLAVITA.- C'est également un autre marronnier puisque comme chaque année, suite à la circulaire du 15 février 2012, les communes ont pour obligation de participer au fonctionnement des écoles privées sous contrat d'État présentes sur leur territoire. Un calcul est fait chaque année, un calcul très rigoureux qui émane des frais de fonctionnement des écoles publiques de la ville, et qui, par clé de répartition, nous permet d'obtenir un montant par élève fréquentant ces établissements privés.

Cette année, il est de 941,46 €. Il touche, pour Jeanne d'Arc, 316 élèves, pour Yaguel Yaacov, 84, et pour Pardess Hannah, 10 élèves. C'est à peu près la même chose chaque année. C'est une obligation et non pas un choix ou un cadeau offert aux écoles privées présentes sur la ville, mais uniquement la loi et rien que la loi.

M. le Maire.- Merci Madame COLAVITA. Monsieur TIMOTEO ?

M. TIMOTEO.- Comme vient de le rappeler Mme COLAVITA, c'est une délibération là encore habituelle. Elle ne pose pas de difficulté pour nous dans son principe, puisqu'il s'agit de respecter le cadre légal de participation financière aux écoles privées sous contrat, je le rappelle, pour ce qui concerne uniquement les enfants montrougiens accueillis par ces établissements.

L'an dernier, j'avais d'ailleurs noté que le forfait communal avait un peu baissé en 2024. On était à 900 € en moyenne. Comparativement à 2023, on était à 924 €. Là, en 2025, 941. On reprend peut-être une trajectoire ascendante, je ne sais pas. Mais passons, ce n'était pas l'essentiel de mon intervention.

Je voulais d'abord remercier les services qui m'ont communiqué les tableaux, comme évoqué en commission jeudi dernier. Cette année, on a une nouveauté, puisque l'on a deux tableaux, des calculs de forfaits, un pour les écoles élémentaires et un pour les écoles maternelles. Un point positif : à la suite des échanges que nous avons eus ici, et des voies de progrès qui ont pu être prises au fil des débats que nous avons eus tout au long du mandat dernier pour améliorer le calcul de ce forfait communal, je note que maintenant, on approche de quelque chose qui est presque conforme à la circulaire. Qui est assez conforme à la circulaire, en réalité, puisque pour une fois, on n'a que les situations d'externat qui sont prises en compte. Ce qui était le texte. Je rappelle que les années précédentes, on a pris en compte des situations autres que les situations d'externat pour le calcul de ce forfait. Dont acte. C'est passé, nous ne reviendrons pas sur ces sujets. Mais merci d'avoir pris en compte ces remarques de cadrage sur les textes réglementaires.

Pour les écoles élémentaires et maternelles, on a deux tableaux très éclairants, d'ailleurs, d'une part quant au montant des dépenses qui sont distribuées, les dépenses de fonctionnement et de personnel et les dépenses de personnel dites « indirectes ». C'est intéressant d'avoir ce détail. D'autre part, des informations assez intéressantes sur les quotités de dépenses communes prises en compte et qui sont un peu différentes selon les niveaux, selon les écoles élémentaires ou les écoles maternelles.

Cependant, je ferai la même remarque pour ces documents que j'ai faite l'an dernier : je continue de penser que ces documents intègrent des frais obligatoires et des dépenses facultatives au calcul qui est proposé. J'avais fait la référence l'an dernier, la circulaire de 2012 y fait clairement référence. Elle dit bien que la seule inscription en section de fonctionnement d'une dépense engagée par la commune ne suffit pas à justifier sa prise en compte ou non dans les dépenses consacrées aux classes de l'enseignement public de premier degré. Ce n'est pas parce que l'on a une inscription à un budget que cette dépense va entrer dans le calcul du forfait communal. Il y a donc un degré d'appréciation. Dans ce degré d'appréciation, je continue de penser que les classes de découverte, par exemple, ne devraient pas être intégrées au calcul du forfait communal. C'est un dispositif que la Ville soutient et je ne pourrais que saluer l'effort supplémentaire qui pourrait être fait en la matière dans le budget à venir. Je ne perds pas espoir pour la suite. Je pense que les choses pourraient être ajustées.

Dernier point. On apprend d'ailleurs dans les tableaux que le coût de l'élève montrougien est différent selon qu'il s'agit des écoles élémentaires ou des écoles maternelles, ce que nous ne savions pas précédemment, puisque nous avons un tableau globalisé qui consolidait la totalité des dépenses.

Dans les deux tableaux que j'ai eus – je le dis pour les collègues, s'ils n'ont pas eu ces mêmes documents -, le coût d'un élève en élémentaire est de l'ordre de 539 € par an. Celui d'un élève de maternelle de 1 531 € annuellement. Ce qui nous est présenté comme un forfait communal à 941 € est une moyenne consolidée de l'ensemble de ces coûts. Or, je pense, et c'est ce que nous demandons ce soir, qu'il serait important, dans le respect de la loi, que ce soient ces forfaits différenciés par niveau qui servent au calcul de la participation, et non le forfait moyen qui, de fait, surpondère le coût en maternelle au regard des effectifs accueillis dans les écoles privées. Si on applique – j'ai fait le calcul rapidement – le coût spécifique de

l'élémentaire et le coût spécifique de la maternelle par exemple à l'institution Jeanne d'Arc, première bénéficiaire – en montant en tout cas – de l'aide, si on a 228 enfants en élémentaires à 539 € plus 88 enfants avec un coût de 1 531 €, on obtient en réalité 250 000 € de participation financière – j'arrondis au millier – et non les 297 000 € qui sont proposés là. On a quand même un delta de 40 000 €. Dans une période financière un peu compliquée, il me semble qu'un calcul au plus juste serait opportun.

Idem pour les deux autres structures qui bénéficient de cette aide légale, dont je ne conteste pas le principe, mais pour laquelle je souhaiterais maintenant que l'on puisse appliquer le forfait par « tête élève », selon l'école élémentaire ou l'école maternelle. Je vous remercie.

M. le Maire.- Monsieur LE GALL ?

M. LE GALL.- Merci. Effectivement, les services ont eu la gentillesse de nous envoyer deux tableaux, donc je ne vais pas répéter ce que vient de dire Joaquim TIMOTEO. Je vais compléter sur la partie technique et ensuite venir sur la partie politique des choses.

Les autres années, vous compariez sur la partie simplement des primaires, et pas les primaires plus les maternelles, dans les diviseurs que vous preniez. En 2023, 2024, 2025, on avait 2 000, 1 948 et 1 921 comme diviseurs. Cette fois-ci, vous avez bien pris les 1 820 inscrits en élémentaire plus les 1 241 de maternelle. On constate que les effectifs continuent de baisser en primaire notamment, ce qui amène des coûts fixes et notamment des coûts indirects qui pourraient augmenter. Il faut être vigilant de ce point de vue.

Pour compléter ce que vient de dire Joaquim TIMOTEO sur les classes de découverte, c'est un choix que vous prônez. Ce n'est pas complètement indiqué comme cela dans la circulaire. Vous décidez de l'intégrer. Les autres années, vous l'intégriez à 70 %, cette année à 100 %. Il faut peut-être que l'on se pose la question, parce que je ne suis plus dans le cas d'école. Je ne sais pas si les voyages en classe de découverte sont gratuits pour les parents désormais. Si c'est le cas, c'est une bonne nouvelle, puisqu'il n'y a pas de recettes en face de ces dépenses pour les parents. Cela amène un écart de 35 000 €, si on prenait 70 % au lieu de 100 %, soit 19,30 € par élève. Comme Joaquim TIMOTEO, je m'amuse à faire des calculs en préparant les Conseils municipaux.

On remarque que les contributions que vous indiquez font de grands écarts d'une année sur l'autre. Pour les charges de fonctionnement, c'est 179 € là où c'était 294 en 2025. Pour les charges de personnel directes, c'est 656 € cette année, parce que les ATSEM de maternelle sont mieux identifiés, par rapport à 391 € en 2025. Et pour les charges indirectes, on a 106 € cette année contre 217 en 2025. Ces écarts mériteraient d'être un peu détaillés, et expliqués.

La conséquence, Joaquim TIMOTEO l'a dit, est que pour Jeanne d'Arc, il y a presque 50 000 € de delta. 253 000 pour 297. Pour Yaguel Yaacov, il y a environ 3 000 € d'écart. C'est spécifique, j'allais dire, à la population entre les maternelles et les primaires. On aurait probablement intérêt à bien regarder, notamment pour Jeanne d'Arc, puisque l'effectif est simplement de 25 % en maternelle contre 75 % en primaire. Là, on est plutôt à 40/60 pour l'enseignement public. Cela génère une économie de 47 000 €, soit quand même 12 % de l'enveloppe que vous y dédiez. Voilà pour la partie technique.

Sur la partie politique, de la même manière que pour le soutien des associations au-delà de 23 000 €, est-ce qu'il ne serait pas pertinent de mettre en place une convention d'objectifs avec ces établissements privés ? Cela permettrait d'avoir un contrôle plus fort, plus régulier et plus attentif lorsque des événements surviennent. Plusieurs procédures sont en cours ou ont été tranchées concernant l'institution Jeanne d'Arc. Enquête administrative, procédure prud'homale, question sénatoriale en cours d'instruction posée par Colombe Brossel à deux reprises. La presse s'en est d'ailleurs fait l'écho. Elles tournent toutes autour d'un management de la direction à destination des salariés au sens large de l'établissement. Il serait de bonne gestion de demander des comptes précis à cet établissement.

Dès lors, deux questions parmi d'autres méritent d'être posées ce soir :

Est-ce que la participation versée par la commune sert à financer les indemnités fixées par le Conseil des prud'hommes aux dépens de l'institution Jeanne d'Arc ? Avez-vous une raison particulière de protéger la

direction de l'établissement, notamment parce que de nombreux élus de la majorité ont inscrit leurs enfants dans cet établissement ?

Mme HUET.- Je n'avais pas reçu la communication des tableaux détaillés, il me semble. Si ? Je ne le trouve pas dans mes mails. Tous les ans, on nous explique que ces subventions sont légales et qu'il n'y a rien à voir dans ces tableaux. En l'occurrence, pour nous, la loi n'est pas toujours comme on aimerait qu'elle soit, c'est pour cela que l'on fait de la politique. Celle-ci en est une. Elle contrevient de façon manifeste pour nous au principe de laïcité, puisque cette dépense va consister à subventionner des enseignements privés confessionnels. C'est de la concurrence déloyale faite à l'école publique. L'enseignement privé peut par exemple se permettre de sélectionner ses élèves.

Voilà pourquoi nous voterons, comme tous les ans, contre cette concurrence déloyale.

Mme COLAVITA.- Merci, Monsieur le Maire. Avant toute chose, nous n'inventons pas le droit, nous l'appliquons. Ce n'est pas du tout un cadeau offert aux écoles privées, c'est juste la loi, rien que la loi.

Je vais répondre globalement, je ne sais plus qui a posé quoi. C'est vrai que nous avons changé de mode de calcul et que nous nous sommes réinterrogés. Une collectivité sérieuse se réinterroge toujours pour être au plus près des demandes et des réalités. Nous avons fait un gros travail, et je remercie sincèrement le service éducation ainsi que M. BIBI, puisqu'ils ont fait un travail au cordeau. Nous avons changé complètement notre mode de calcul. Avant, pour ceux qui aiment les chiffres, on avait une cotation de 68 % sur les dépenses de fonctionnement en élémentaire, et aujourd'hui nous sommes à 30,04 ou 30,06 %. Pourquoi ? Parce que nous avons décidé de ne plus calculer le temps des élèves sur un temps semaine mais sur un temps jour et heure. Nous sommes partis sur une base de six heures par jour pour les élèves. Cela nous a permis de faire un pourcentage sur les 2 272 heures des agents et du fonctionnement dédié aux écoles. On avait 826 heures qui étaient dédiées uniquement au temps de la classe. C'est pour cela que l'on arrive à une cote de 30 et des pourcents, versus 68 %, ce qui était beaucoup plus élevé. Nous avons tout recalculé, le temps, redivisé par heures. Nous avons réinterrogé tous les services, les services financiers, le service informatique, la direction des ressources humaines. Chaque service a réinterrogé le temps passé sur les écoles. Tout ce calcul émane d'une volonté de réinterroger ces chiffres.

En revanche, concernant les classes transplantées, je me réfère aux articles 442-5 et 442-5-1 du Code de l'éducation qui parlent de parité. Comme nous estimons qu'un enfant est un enfant avant d'être un élève d'une école publique ou privée, nous appliquons le principe de la parité. Comme vous n'êtes pas sans savoir que cette année, nous avons remis les classes transplantées à cinq jours et non plus à trois, nous sommes revenus à l'époque dorée des classes transplantées, nous estimons que ce coût doit être pris à 100 % puisque c'est le choix de la collectivité de faire bénéficier les enfants de la ville de ces classes transplantées.

Concernant la gratuité, non, les classes transplantées ne sont pas gratuites, mais elles sont appliquées au coefficient familial et ne reviennent pas très cher aux familles, puisque c'est la collectivité qui prend au moins 70 %, voire 80 % du voyage. Voilà comment le calcul a été fait.

Aujourd'hui, quant au fait d'avoir deux montants différents, vous n'êtes pas sans savoir que la collectivité a pris la décision depuis de nombreuses années d'attribuer une ATSEM par classe maternelle, ce qui n'est pas le cas dans d'autres collectivités. C'est la raison pour laquelle on a calculé le temps de l'ATSEM à 67 %, puisqu'elles font aussi de l'entretien des classes. Elles sont là pendant le temps de la cantine, donc on a enlevé le temps de la cantine. Et elles sont là sur des heures en plus pour préparer notamment les journées pédagogiques. La Ville a retenu un coût moyen pondéré unique, pour rester cohérente avec la pratique de la plupart des collectivités. En tout cas, quand nous avons fait le benchmark, c'est le cas dans les Hauts-de-Seine. C'est la raison pour laquelle, en adéquation avec la circulaire de 2012 et ce que font la plupart des collectivités, on a bien un coût élève élémentaire, un coût élève maternelle et on a fait la moyenne. Ce n'est pas un cadeau pour faire plaisir à telle ou telle institution, mais nous avons décidé d'avoir un coût unique, en faisant bien la différenciation entre le coût élémentaire et le coût maternelle.

M. le Maire.- Merci pour cette réponse précise. J'ajouterai que nous avons d'excellentes relations avec l'institution Jeanne d'Arc, que nous rencontrons chaque année et avec laquelle nous avons une convention,

Monsieur LE GALL, qui précise les objectifs et la manière de travailler ensemble. Beaucoup de choses malveillantes ont été dites et propagées par certains sur Jeanne d'Arc, des gens malintentionnés. Je crois que maintenant, les choses sont réglées, tout est rentré dans l'ordre. Je crois qu'il n'est pas très utile de continuer de le faire.

J'ai une question à vous poser. Vous avez cité des membres de la majorité dont les enfants étaient à Jeanne d'Arc. Est-ce que des membres de votre groupe ont des enfants dans l'école privée ?

Vous semblez considérer que l'école privée n'est pas quelque chose de positif. Y a-t-il des personnes dans votre groupe qui ont des enfants dans l'école privée ?

M. LE GALL.- Je n'en sais rien, mais ce n'était pas le sens de mon propos.

M. le Maire.- C'est ma question. Vous me posez beaucoup de questions, vous ne répondez jamais aux miennes. Y a-t-il des personnes dans votre groupe qui ont des enfants dans l'école privée ? C'est clair.

Oui ou non ?

M. LE GALL.- Je ne sais pas.

M. le Maire.- Moi, je le sais. Vous devriez vérifier. La présidente de votre groupe, je pense, a des enfants en école privée. Vous lui rappellerez.

M. LE GALL.- Quelle est votre conclusion par rapport à cela ?

M. le Maire.- C'est que vous critiquez le fait que des membres de la majorité aient des enfants dans l'école privée, alors que vous-mêmes...

M. LE GALL.- Je ne critiquais pas l'enseignement privé. Je demandais simplement si vous aviez une raison particulière de protéger la direction, c'est tout. Ce n'est pas contre l'enseignement privé que j'en ai. Je vous demande seulement : avez-vous une raison particulière de doter de 40 ou 50 000 € de plus par rapport à un calcul qui aurait été plus précis, de protéger cette direction ?

Je ne suis pas contre l'enseignement privé ou public. Ce n'était pas le sens de mon propos. Écoutez le sens de la question, s'il vous plaît.

M. le Maire.- Vous êtes parfaitement pervers, Monsieur LE GALL. Mme COLAVITA vous a expliqué le calcul, qui est précis et qui correspond à la loi. Vous essayez, à travers cette discussion, de dire que l'enseignement privé, ce n'est pas bien et que dans la majorité, il y a des élus qui inscrivent leurs enfants dans l'enseignement privé. Je trouve cela parfaitement malhonnête, malveillant, mais vous continuez. Mme MEADEL l'a fait lors du précédent mandat. Apparemment, vous continuez. Je trouve que c'est un très mauvais propos. Je tiens à vous le dire, Monsieur LE GALL.

Madame COLAVITA ?

Mme COLAVITA.- J'ai oublié un élément important. La loi oblige les établissements à convoquer, lors du conseil d'administration présentant le budget, les instances financières. C'est-à-dire la Ville, le Département ainsi que la Région. Chaque fois, quand nous sommes présents, et le Département et la Région sont toujours présents, le budget et les dépenses nous sont présentés. Nous ne payons pas les frais d'avocat de l'institution Jeanne d'Arc, mais nous payons bien les frais de fonctionnement pour les élèves qui suivent leur enseignement là-bas.

M. le Maire.- Encore une perversité.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; BAELE, J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI
Contre	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Contre	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Contre	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

6 – Mise en place de la commission des dérogations scolaires

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Comme vous le savez, c'est la commune qui a la charge de définir la carte scolaire, donc le ressort géographique de chacune des écoles de la ville. Chaque année, les enfants sont scolarisés en fonction de leur adresse, bien sûr, et de cette sectorisation. Chaque année, des parents demandent des dérogations relatives à cette sectorisation. Il convient de mettre en place une commission des dérogations scolaires pour la durée de ce mandat.

Elle a pour objet d'étudier et de formuler un avis sur les demandes de dérogation. Et nous avons approuvé le 25 mars 2021 le règlement intérieur de cette commission. On vous propose de le reconduire en l'état et d'approuver la création de cette commission, et de fixer sa composition de la manière suivante : l'adjointe en charge de l'enfance, de la vie scolaire, du périscolaire, de la jeunesse, des apprentissages et du bien-manger, également présidente de la commission pour la durée du mandat. Il y a également l'inspecteur de l'Éducation nationale ou son représentant, un directeur des écoles maternelles, désigné par ses pairs avant chaque commission, un directeur des écoles élémentaires, désigné par ses pairs avant chaque commission, et la directrice de l'éducation de la Ville ou son représentant.

Question sur cette commission ?

M. TIMOTEO.- Je vous remercie. J'ai une question, une proposition sur la composition, et une remarque plus générale. Sur la composition, je ne vous ferai pas la demande identique à tout à l'heure, avec les élus de l'opposition, etc. Pas du tout. Il me semble que l'ensemble de la communauté éducative gagnerait à être mieux représenté dans cette commission. Je pense, nous pensons qu'il serait utile et opportun que les fédérations représentatives de parents d'élèves puissent être associées, dans des modalités à déterminer, bien sûr, aux réflexions de cette commission de dérogation. Cela permettrait, me semble-t-il, d'y apporter de la transparence, d'une part, et d'éviter, comme sur d'autres commissions dont on aura à évoquer tout à l'heure le cas, des difficultés, des suspicions, en tout cas des points d'interrogation qui pourraient être levés de manière assez saine, si l'ouverture aux fédérations des parents d'élèves était faite dans le cadre de cette commission de dérogation scolaire.

Par ailleurs, pour terminer, puisque l'on parle de dérogation scolaire, de mobilité entre écoles, etc., je pense qu'il serait opportun, puisque nous sommes en début de mandat, mais pas que pour ce motif, que l'on puisse avoir sereinement un échange, un débat, une réflexion sur la carte scolaire de cette ville. On parle

de dérogation à la carte scolaire, au découpage de l'affectation aux écoles. Et au regard des questions démographiques qui sont déjà présentes et qui vont être de plus en plus prégnantes, pas qu'à Montrouge, mais à Montrouge, en l'espèce, et par ailleurs, au risque de fermeture et au contexte de politique un peu d'austérité, en tout cas de restriction budgétaire forte du côté de l'État, je pense qu'il serait important que l'on puisse prendre les devants. Je ne doute pas que les services soient engagés dans cette réflexion, mais faisons-le dans la transparence. Je pense que l'on peut avoir une réflexion Trans-partisane sur cette question, puisque *in fine*, c'est le bien-être des jeunes élèves, des enfants montrougiens, ainsi que la sérénité des familles par ailleurs.

M. le Maire.- Merci, Monsieur TIMOTEO. Monsieur SAINTOUL ?

M. SAINTOUL.- Bonsoir à toutes et tous. Navré de mon retard. D'abord, vous faire observer que l'année dernière, dans le vote sur la délibération précédente, une partie du Conseil municipal n'avait pas pris part au vote. Apparemment, cette année, il n'y a pas eu besoin. Peut-être a-t-on oublié de le faire, mais je tiens à le signaler. Et vous dire que je suis arrivé à un moment où vous posiez des questions à l'assemblée. Je me permets, pour la suite, de signaler que c'est l'exécutif qui rend des comptes devant une assemblée et pas l'inverse. Nous n'avons donc pas de comptes à vous rendre sur la façon dont nous exerçons notre mandat, c'est l'inverse.

Pour ce qui est de la délibération *stricto sensu*, je me joins à mon collègue pour suggérer aussi un ajout dans la composition de cette commission. On pourrait imaginer que les représentants, ou qu'un représentant *a minima* du personnel soit présent dans cette commission. Je vais même plus loin que lui. S'agissant de la réflexion à mener autour de la carte scolaire et surtout sur le sujet des fermetures de classe, je vous propose non pas d'agir dans la transparence, ce qui serait déjà une bonne chose, mais même dans l'unité. Je crois que nous pouvons ensemble nous battre s'il le faut avec l'Éducation nationale et le Gouvernement qui décide de l'attribution des budgets à l'Éducation nationale, pour nous assurer qu'il n'y ait pas de fermeture de classe à Montrouge. Nous y sommes totalement disponibles.

M. le Maire.- D'autres questions ? (*Il n'y en a pas.*)

Mme COLAVITA.- Concernant la commission de dérogations en elle-même, je rappelle tout de même qu'elle a évolué fortement. Avant 2020, il n'y avait pas de représentant des directions d'école. Nous l'avons fait évoluer avec M. le Maire dès le début du mandat de 2020. C'est très constructif, puisqu'il y a une pré-commission qui ne se fait qu'entre directrices d'école. Ensuite, elles nous font les retours. Elles représentent l'ensemble des établissements lors de cette commission de dérogation. L'inspectrice de l'Éducation nationale fait office aussi de transparence, puisqu'elle travaille de son côté.

Personnellement, je ne suis pas tout à fait d'accord pour faire entrer des parents d'élèves, même si je suis pour faire beaucoup de réunions avec eux afin d'avoir un maximum de transparence, pour des raisons de confidentialité. Lorsque nous sommes en commission de dérogation, il peut arriver qu'il y ait des situations très particulières pour lesquelles nous sommes obligés de donner des éléments d'ordre privé. Il me semble fragile de faire intervenir les parents d'élèves. Je comprends parfaitement, c'est louable, mais je pense que ce n'est pas leur place, en tout cas pour cette commission.

Concernant la carte scolaire, vous avez complètement raison. Il est temps de s'y pencher. Nous avons déjà commencé à y réfléchir. Il va falloir avoir des éléments quantitatifs et voir comment la population montrougiennne va évoluer. Nous le faisons. Nous travaillons en ce moment même à une réflexion autour de tout cela.

Comme nous sommes en Conseil municipal, c'est normal de l'annoncer, concernant les ouvertures et fermetures de classe, des commissions autour du DASEN se font au mois de mars. Cette année, elle était au mois d'avril à cause des élections municipales. Une autre se tiendra au mois de juin. À l'heure actuelle, nous pouvons annoncer qu'il y a bien une fermeture de classe à l'école élémentaire Boileau. Elle était normalement prévue l'année dernière, mais avec les déménagements et les arrivées de l'été, la classe a été sauvée. Nous venons de recevoir le courrier du DASEN, donc nous lui ferons un courrier pour lui faire part de notre mécontentement.

En revanche, la bonne nouvelle est que nous ouvrons une nouvelle classe à l'école Queneau. Les effectifs étant très nombreux, nous absorbons les sureffectifs de l'école Rabelais à Queneau. Maintenant, Queneau ouvre une classe qui va bientôt être très pleine. Il est temps, vous avez raison, de se pencher sur cette carte scolaire et de redéfinir les secteurs de notre ville.

Je pense que la commission des dérogations est déjà très transparente et très ouverte.

M. le Maire.- Merci, Madame COLAVITA.

M. TIMOTEO.- Sur la maternelle Haut Mesnil, il n'y a pas de risque ?

Mme COLAVITA.- Pas du tout.

M. le Maire.- La réflexion sur la nouvelle carte scolaire est engagée, parce que de moins en moins d'enfants naissent à Montrouge. Ce n'est pas qu'à Montrouge. La déprise démographique est nationale et est d'ailleurs dramatique. Il va falloir adapter nos cartes scolaires à cette nouvelle réalité.

Je note que M. TIMOTEO et M. SAINTOUL nous disent que la commission n'est pas assez transparente. Comme dans une commission, il y a des directeurs d'école maternelle, élémentaire et l'inspectrice de l'Éducation nationale, je pense qu'ils sont des gages de transparence. On leur rapportera vos propos, je pense qu'ils apprécieront.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; BAELE, J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI
Contre	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Contre	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Abstention	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

7 – Désignation des représentants du Conseil municipal aux conseils des écoles élémentaires et maternelles

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Nous avons sept écoles maternelles et six écoles élémentaires, puisque Renaudel s'est regroupé, A et B.

Je lis d'abord les maternelles, puis les élémentaires.

Maternelles :

Pour l'école maternelle Maurice Arnoux, Isabelle LEMÉE, l'école maternelle Berthelot, Colette AUBRY, la maternelle Boileau, Alexandre SIMON, la maternelle Briand, Karim TAKI, la maternelle Buffalo, Christine MAILLARD, la maternelle Haut Mesnil, Stéphanie BUJON, la maternelle Rabelais, Patrick XAVIER.

Élémentaires : Briand, Matthieu DEVRIENDT, Boileau, Thomas BRIET, Buffalo, Elisabeth ROSSIGNOL, Queneau, Frédéric LEROUX, Rabelais, Selma BENYAGOUR, Renaudel, Éric MARTINEZ.

Des questions sur ces propositions ?

Mme HUET.- Pourriez-vous répéter la personne qui est à Boileau, pour l'élémentaire ? Vous êtes allés très vite, je n'ai pas eu le temps de noter.

M. le Maire.- Thomas BRIET.

Mme HUET.- Madame COLAVITA, vous avez dit que l'école Rabelais était très pleine. Cela veut dire à peu près combien d'enfants par classe ?

Mme COLAVITA.- Je n'ai pas les chiffres. On était à 26,4. Cette année, cela doit être sensiblement pareil. Les montées de niveau officielles ne sont pas validées encore, je pourrai vous les faire passer la prochaine fois, puisque c'est public. Lorsqu'on aura les montées de niveau validées par l'IEN, on vous les communiquera.

M. le Maire.- D'autres questions ?

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; BAELDE, J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUR, I. MAHDI
Contre	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Contre	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Contre	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

8 – Désignation des représentants du Conseil municipal aux conseils des collèges et lycées

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Nous avons trois collèges et deux lycées. On vous propose de désigner nos représentants dans ces conseils, dans lesquels il y a le chef d'établissement, l'adjoint, des représentants de la collectivité – Département pour les collèges et Région pour les lycées –, et nos deux représentants à nous.

Comme lors du mandat précédent, on vous propose qu'il y ait un titulaire de la majorité et un suppléant de

l'opposition.

Nous commençons par le collège Robert Doisneau : candidat titulaire pour la majorité, Karim TAKI. Qui est candidat pour l'opposition sur le collège Doisneau ? Monsieur LE GALL ?

M. LE GALL.- Madame CROCHAT.

M. le Maire.- Il n'y en a pas d'autres ? OK.

Pour le collège du Haut Mesnil, titulaire proposé par la majorité, Éric MARTINEZ. Qui est candidat pour l'opposition ?

M. TIMOTEO.- Mme CLAQUIN.

Mme HUET.- Non, c'est Mme HUET. C'est moi.

M. le Maire.- Pour le Haut Mesnil.

Mme HUET.- C'est cela.

M. le Maire.- Pour le collège Maurice Genevoix, candidat de la majorité, Matthieu DEVRIENDT. Pour l'opposition ?

M. LE GALL.- M. PELLETIER.

M. le Maire.- OK. Nous votons pour les collèges.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; BAELEDE, J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI
Pour	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Pour	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Pour	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

M. le Maire.- Pour les lycées maintenant.

Lycée Maurice Genevoix. La majorité présente Inès MAHDI. Et le suppléant pour l'opposition ?

M. LE GALL.- Je me suis trompé tout à l'heure. Pour Doisneau, c'était M. BOUDJERID. Et pour le lycée, c'est bien Mme CROCHAT.

M. le Maire.- C'est pour Doisneau ?

M. LE GALL.- Pour le lycée Genevoix, c'est Mme CROCHAT, et pour Doisneau, c'est M. BOUDJERID. Pardonnez-moi.

M. le Maire.- M. BOUDJERID, suppléant pour Doisneau. Pour le lycée Genevoix, c'est Mme CROCHAT, suppléant de Mme MAHDI.

Pour Monnet, nous proposons Mme GRAÏNE comme titulaire. Et l'opposition propose ?

Mme TRAJKOVIC.- Mme TRAJKOVIC.

M. le Maire.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; BAELE, J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUR, I. MAHDI
Pour	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Pour	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Pour	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

9 – Désignation des représentants de la Ville au bureau de l'association Aides aux enfants en difficulté (AEDI)

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- L'association a pour but de gérer les établissements destinés à assurer le dépistage, l'éducation, la rééducation des adolescents déficients ou inadaptés, et de permettre leur intégration. Elle se compose de membres de droit, parmi lesquels le maire et deux conseillers municipaux, ainsi que des membres bienfaiteurs et des membres adhérents.

Votre serviteur est membre de droit et deux vice-présidents sont désignés par le Conseil. Nous proposons deux candidates comme vice-présidentes, Mme COLAVITA et Mme BAELE.

Question, M. SAINTOUL.

M. SAINTOUL.- Merci Monsieur le Maire. Je me demandais si dans le bureau de l'association, pour cette délibération, on ne pouvait pas procéder dans le même esprit que pour le conseil d'administration des collèges et lycées et laisser la place à un membre de l'opposition ?

M. le Maire.- Non. Cela fonctionne bien comme cela. On ne va pas changer une équipe qui gagne.

Merci de votre proposition.

M. SAINTOUL.- De rien.

M. le Maire.- On passe au vote. Qui est favorable à cette double candidature ?

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; BAELDE, J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI
Abstention	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Abstention	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Contre	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

AFFAIRES SOCIALES

10 – Convention territoriale globale avec la caisse d'allocations familiales pour la période 2026/2030

Rapporteur : Mme FAVRA

Mme FAVRA.- La convention territoriale globale est un cadre de partenariat entre la collectivité territoriale et la CAF. Son objectif est de coordonner toutes les politiques familiales et sociales sur le territoire.

Cette année, la nouvelle période pour la CTG s'inscrit de 2026 à 2030, dans la continuité et le renouvellement des autres conventions. Mais avec une priorité renforcée : adapter les services aux besoins réels, petite enfance, crèches, assistantes maternelles, enfance et jeunesse et parentalité, notamment soutien aux familles.

C'est aussi réduire les inégalités territoriales en zone rurale, mais cela ne nous concerne pas, ou quartier prioritaire, et aussi inclusion des publics fragiles.

La CTG repose sur un diagnostic partagé, un plan d'action pluriannuel, financement CAF ciblé et un pilotage commun entre commune et CAF. Cette CTG s'inscrit dans de multiples contrats. Vous avez sûrement à l'esprit le contrat « enfance et jeunesse », l'ancienne CTG.

L'actuelle convention a pris fin le 31 décembre 2025. Il est proposé la passation d'une nouvelle convention pour la période 2026-2030. Celle-ci se situe dans la continuité de la précédente, les modalités de financement restant les mêmes : le bonus territoire versé pour chaque place en établissement d'accueil du jeune enfant, des appels à projets spécifiques de la CAF à utiliser pour différentes activités, animations et formations.

Il vous est proposé d'approuver la convention de partenariat à intervenir avec la CAF.

Mme TRAJKOVIC.- Rebonsoir, Monsieur le Maire et chers collègues. Cette présentation de la CAF est une mine d'or pour mener à bien les politiques sociales de la Ville. Ainsi, les habitants et les habitantes de Montrouge sont majoritairement des personnes de plus de 45 ans CSP+. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. 683 foyers pourraient basculer dans la précarité (page 3). 3 144 foyers perçoivent déjà une prestation

précarité (page 5). Presque un enfant sur deux vivant dans un foyer monoparental vit sous le seuil des bas revenus (page 7).

Cette situation est inquiétante. Que proposez-vous à ces habitants pour y répondre ? Quelle politique sociale préconisez-vous ? Pouvez-vous nous assurer que ces familles monoparentales sont prioritaires dans l'attribution d'une place en crèche, que la maison de la parentalité proposera à ces familles des ateliers spécifiques avec un regard attentif et bienveillant, ainsi qu'un accompagnement vers un retour à une situation meilleure, plus aisée ? Pouvez-vous nous assurer que les services du CCAS permettent aux foyers précaires un accompagnement dans la recherche d'un emploi, d'un soutien solidaire ? Bons alimentaires, par exemple. Ne serait-il pas urgent de proposer des épiceries solidaires dans la ville ?

Le point sur la jeunesse. À la page 10, il est stipulé que 10 % des 15-24 ans ne sont ni scolarisés ni en emploi. Nos jeunes sont-ils connus de vos services ? Que leur est-il proposé pour leur insertion ?

De plus, nous vous soumettons une question. Nous souhaiterions voir intégrer la réponse au prochain rapport de la CAF. Que signifie « allocataire en impayé » ? S'ils le sont à la suite d'une erreur de la CAF, que va faire la mairie pour les aider ?

Sur l'accès au droit, nous nous interrogeons sur le faible nombre d'interventions réalisées (84). Les rendez-vous des droits, 64 rapportés aux 8 087 usagers et non clients. Pouvez-vous expliquer ce que ces termes signifient et si ces suivis sont corrélés à ceux de la Ville ?

Sur le logement, nous sommes inquiets pour les 579 bénéficiaires de l'APL ayant un taux d'effort supérieur ou égal à 40 % de leurs ressources. Pour rappel, dans toutes les études de compte, dans toutes les demandes de crédit et d'accès à un logement social, le poste logement doit être égal à 30 %. Ainsi, les loyers à Montrouge sont trop élevés. La mixité sociale est en danger. Qu'allez-vous mettre en place pour corriger cette tendance et faire de la ville de Montrouge une ville accueillant toutes les catégories socioprofessionnelles sans fermer nos portes aux plus fragiles, familles monoparentales et personnes au seuil de la précarité ? Il ne faudrait pas que pour vivre à Montrouge, une partie de la population sombre dans la précarité. Merci à vous.

M. le Maire.- Merci. Monsieur LE GALL ?

M. LE GALL.- Juste des éléments techniques par rapport aux annexes, puisque la présentation de ma collègue était très claire, quant aux besoins sociaux de nos concitoyens. Pourrait-on avoir une présentation du bilan annuel en Conseil municipal ? La convention prévoit bien ce bilan annuel.

Dans les annexes, pourquoi la maison de la parentalité ne figure pas dans les lieux retenus par la CAF et la Ville comme l'un des outils à disposition ? On voit dans les annexes que la Ville ne bénéficie pas de maison pour les assistantes maternelles, de structures mettant en place des dispositifs passerelles. Notamment.

Et il y a un point sur lequel il convient de progresser, il est noté dans les annexes : le suivi de la gouvernance. Je ne sais pas à qui on doit ce suivi, qui semble lacunaire. Est-ce du côté Ville ou du côté CAF qu'il y a un manque de répondant ? C'est dans les objectifs développés pour la période quinquennale à venir. Merci.

M. le Maire.- Merci. D'autres questions ? (*Il n'y en a pas.*)

Mme FAVRA.- J'aurais préféré que vous puissiez nous poser toutes ces questions pour qu'on soit plus précis en Conseil municipal. Je vais vous répondre en ce qui concerne la petite enfance et la maison de la parentalité et les familles monoparentales.

Nous essayons, dans le cadre de la commission d'attribution des places en crèche, de privilégier beaucoup de familles, notamment les familles monoparentales, mais aussi les familles qui ont des situations précaires. Je vous rappelle qu'un mois en crèche coûte pour certaines familles 70 €, et pour d'autres, 950. Donc je pense que nous pouvons dire que nous prenons en compte la précarité de certaines familles, notamment pour les modes de garde et les places en crèche.

Vous parliez d'allocataire en impayé. Je ne suis pas dans la branche famille, mais je pense que Mme BAELDE va vous répondre. C'est dans le bonus territoire que nous avons inscrit la maison de la parentalité. Il y a deux ans, celle-ci commençait à fonctionner hors les murs. Je pense que pour la prochaine convention qui a démarré en 2026, nous aurons beaucoup plus d'informations concernant le dynamisme de la maison de la parentalité sur l'accompagnement des parents et des enfants.

M. le Maire.- Merci. Madame BAELDE ?

Mme BAELDE.- Je voulais vous répondre sur deux points. Le premier concerne les ruptures de droits que vous avez évoquées. En effet, le CCAS est amené à intervenir régulièrement concernant les ruptures de droits. Nous prenons le relais dès que nous sommes avertis. Nous essayons en tout cas de pallier l'urgence. Vous pourrez vous en rendre compte lors des prochaines commissions d'attribution.

Concernant les logements, notre objectif est de réunir l'ensemble des bailleurs sociaux régulièrement, de manière semestrielle idéalement, pour faire un point sur les impayés et avant que l'on en arrive à des expulsions, pour pouvoir commencer à réfléchir à des solutions avant d'arriver à ce stade.

Aujourd'hui, nous participons aux commissions d'expulsion, mais nous avons envie de travailler en amont.

Je voulais également remercier SOHP, car je sais que celle-ci met en œuvre beaucoup de dispositifs pour éviter les expulsions en cas d'impayés, Nous, CCAS, avons l'habitude d'intervenir régulièrement pour pallier les impayés et éviter le plus possible les expulsions. Le vrai enjeu que l'on a aujourd'hui est la communication. Il faut que l'on arrive à amener ces personnes qui ont des impayés à nous consulter dès le départ. Plus tôt nous pourrons les prendre en charge, plus nous ferons du préventif, plus cela nous permettra d'éviter des expulsions sur notre territoire.

M. le Maire.- Merci. J'ajouterai que la solidarité est au cœur de nos politiques publiques. Nous sommes très attentifs à tous ces enjeux. Les besoins, on le sait, sont immenses. En particulier à travers toutes nos politiques publiques et la tarification, nous aidons les familles les plus démunies.

La solidarité, nous y travaillons. Le CCAS qui va s'installer bientôt y travaille également.

En matière d'assistantes maternelles, on a une maison, la maison des tout-petits, qui fonctionne très bien, rue Barthélémy.

En matière de logement, la mixité sociale existe à Montrouge. Nous sommes bientôt aux 25 % requis par la loi. Nous devrions d'ailleurs sortir de la carence. Nous veillons à construire des logements de toute nature, à la fois logements sociaux, mais aussi logements intermédiaires, mais aussi en accession, car il faut que tout le monde puisse se loger à Montrouge.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; BAELDE, J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI
Pour	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Pour	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,

Pour	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET
------	---------------------	------------------------------------

11 – Désignation d'un représentant de la Ville à l'association Elu.e.s contre les violences faites aux femmes

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Vous le savez, nous sommes adhérents de cette association depuis 2017, qui a été créée en 2003 et œuvre pour la lutte contre les violences faites aux femmes.

Elle a plusieurs buts, notamment :

- soutenir les élus de tout niveau territorial qui souhaitent s'investir dans la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- mener auprès des collectivités et des élus des actions de sensibilisation, de formation et de communication sur ces sujets ;
- organiser toutes manifestations et communications utiles au débat et à cette lutte.

On vous propose de désigner un représentant au sein du Conseil, avec la candidature de Mme Carmelina DE PABLO.

M. SAINTOUL.- Merci Monsieur le Maire. Peut-être que ma mémoire me fait défaut et que cela figure dans le rapport égalité femmes/hommes publié chaque année. Pourriez-vous nous faire un petit bilan de l'adhésion à cette association pour les années passées ? Je ne sais pas exactement ce que cela a apporté à notre commune.

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Madame DE PABLO, on peut dire quelques mots sur le bilan de notre action dans cette association de qualité ?

Mme DE PABLO.- Nous avons eu recours à cette association lors de certaines manifestations aux dates représentatives nationales du 8 mars ou du 25 novembre. La Ville a acheté une exposition qui s'appelle « déconstruire les stéréotypes sur les violences faites aux femmes », qui a été utilisée à plusieurs reprises auprès des jeunes du centre Saint-Martin. Elle a été exposée aussi à la bibliothèque avec un débat et une présentation. Cette année, elle a été exposée également à Colucci, avec une présentation, un accompagnement et une médiation. C'est pour certaines manifestations sur Montrouge.

L'association en elle-même, cette année, a organisé un colloque à Paris auquel ont participé des personnes de la ville de Montrouge et des agents notamment du CCAS. Nous allons continuer à travailler avec cette association et d'autres, mais particulièrement celle-ci à l'avenir, sur des sujets de sensibilisation, de formation, aussi bien des agents, et j'aurais aimé faire quelque chose en direction des élus pour que tout le monde ait une présentation, une sensibilisation et que l'on soit au même niveau de connaissance et d'information.

M. le Maire.- Merci Madame DE PABLO. J'ajoute que grâce à vous, nous sommes actifs sur ce thème, dans cette lutte, et que nous allons accroître nos actions au cours de ce mandat.

Qui est favorable pour désigner Madame DE PABLO comme notre représentante au sein de cette association ?

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; BAELE, J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI
Pour	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Pour	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Pour	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

Vote pour : les groupes Montrouge Ensemble, Montrouge Populaire, Maintenant le Mouvement à Montrouge, Montrouge Autrement.

PETITE ENFANCE

12 – Mise en place de la commission d’attribution des places en établissements d’accueil du jeune enfant (EAJE)

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- C'est une commission qui vise à attribuer les places dans les crèches collectives, les jardins d'enfants, les multi-accueils, les crèches familiales. Elle examine les demandes d'accueil dans ces structures et les possibilités d'accueil dans les crèches et jardins d'enfants partenaires de la Ville, qu'ils soient concédés ou que ce soient ceux dans lesquels la Ville est réservataire de places par marché public.

Elle travaille dans le respect de la confidentialité et elle applique les critères de choix dont la Ville s'est dotée en étant signataire de la charte édictée par l'Association des Maires de France en 2019.

Cette commission est composée de l'adjointe au maire en charge de la petite enfance, Mme FAVRA, des responsables des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant, d'un ou plusieurs représentants des services de la PMI (protection maternelle et infantile) et/ou de la CAF, un ou plusieurs experts dont l'audition est souhaitée par les membres de la commission (médecin pédiatre, psychologue, etc.), ainsi que la directrice de la petite enfance de la Ville ou son représentant.

La direction de la petite enfance assure le secrétariat et la logistique de la commission.

On vous propose d'approuver la création de cette commission pour la durée du mandat.

Mme FAVRA.- Si vous permettez, je vais compléter. Il y a bien sûr des critères principaux, je vais vous les énoncer, mais il n'y a pas de force de gradation.

Il y a des places réservées pour les familles domiciliées à Montrouge ;

Les situations familiales et activités professionnelles des parents ;

Les naissances multiples ;

Des enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique, sous réserve d'accord du médecin ;

Il y a aussi la date d'inscription et l'antériorité de la demande ;

La date d'intégration en structure pour les parents. Quelquefois, les parents prennent un congé parental, ou en fonction des naissances dans l'année, il faut que les enfants soient vaccinés, donc il faut attendre les deux mois et demi de l'enfant ;

Il y a aussi les situations sociales des familles. On parlait tout à l'heure des familles monoparentales. Elles sont particulièrement étudiées ;

Et aussi, la nécessité d'équilibrer dans chaque structure les groupes d'âges. Lorsqu'on intègre des enfants dans une crèche, il y a trois axes de réflexion :

Le premier est le nombre de places disponibles. Lorsque vous entrez dans une structure d'accueil du jeune enfant, l'enfant reste en principe trois ans. La deuxième année, il va d'une section des bébés à la section des moyens ou des grands, ou en jardin d'enfants.

Le deuxième axe est le nombre de demande lors de cette commission.

Le troisième axe, qui est pour moi très important, est le respect de l'encadrement. Comme vous le savez, nous avons des problématiques de recrutement du personnel dans les structures d'accueil du jeune enfant. Et nous ne pouvons pas intégrer des familles, même si nous avons des places libres, parce que le taux d'encadrement n'est pas respecté. Nous maintenons ces consignes fortes pour ne pas mettre en danger ni les enfants ni les équipes. Quelquefois, on me dit : « Nous n'avons pas eu de place en crèche alors qu'il y a des places vides ». Non. Il y a effectivement des places vides, mais il n'y a pas de personnel. Donc nous ne pouvons pas respecter l'encadrement. Parfois, on me dit aussi : « Mon voisin a eu une place en crèche, alors que je n'en ai pas eu ». Mais l'enfant du voisin a un an, et l'enfant de celui qui pense n'avoir pas eu de place a deux mois et demi. Ce ne sont pas les mêmes tranches d'âge, avec les mêmes intégrations. Quand un enfant part dans une structure du jeune enfant, on le remplace par le même âge.

Il faut savoir qu'il y a une vraie transparence au niveau de cette commission, tout au long de l'année, les trois années. Cette commission, justement, a beaucoup de difficultés à se faire comprendre. On pense que dès qu'il y a une demande, il y aura une possibilité de place en crèche.

Il faut donc avoir à l'esprit trois axes de réflexion : nombre de places disponibles, nombre de demandes, respect de l'encadrement.

M. le Maire.- Merci pour ces précisions.

M. SAINTOUL.- Merci Monsieur le Maire. Quelques observations. D'abord, j'entends que le nombre de places disponibles soit un critère. J'imagine bien qu'on ne va pas attribuer des places qui n'existent pas. C'est bien le problème central dans cette affaire. Le taux national de crèches privées en France est de 25 %, en moyenne. À Montrouge, il est de 50 %. Évidemment, la collectivité ne se met pas dans une position confortable pour pouvoir répondre aux besoins. C'est le premier point.

Le deuxième point est que les parents qui n'obtiennent pas de place en crèche, autant que je sache, ne sont même pas aisément ou immédiatement redirigés vers les assistantes maternelles qui agissent sur notre commune. Cela me paraît dommageable.

Troisième point, parmi les critères de priorité qui figurent dans la convention, un nous intéresse particulièrement, celui du statut des familles monoparentales. Néanmoins, c'est un critère pris en compte. Cela ne fait pas partie des situations dites « prioritaires » *stricto sensu*. Je crois savoir pourquoi, mais j'aimerais que vous nous précisiez combien de personnes, grosso modo, chaque année, sont dans cette situation et quel est le rapport avec le nombre de places disponibles.

M. le Maire.- Merci. M. TIMOTEO.

M. TIMOTEO.- Je ne vais pas revenir sur ce que vient de dire notre collègue sur la question du niveau de l'offre, qui est de fait un des premiers problèmes, avant que l'on traite les questions des demandes.

Le point sur lequel je voulais revenir rapidement est celui de la question de l'affectation des places. Vous

l'avez évoqué à l'instant, Madame FAVRA, et vous savez, malgré toutes les précautions que vous prenez, quelquefois, les rondeurs dans votre propos, les inquiétudes que nous avons sur ce sujet. Pas des réserves ou des inquiétudes de principe, mais la traduction des expériences vécues par les familles montrougiennes qui viennent périodiquement nous dire les difficultés et les incompréhensions face aux situations qu'elles vivent.

Les critères d'attribution sur lesquels vous êtes revenue, que vous avez détaillés à l'instant, existent. Mais de notre point de vue, ils restent insuffisamment hiérarchisés, trop peu explicités, trop rarement débattus publiquement. Je crois qu'en matière de service public de la petite enfance, cette situation doit évoluer et ne peut pas trop durer, pour le bien-être des familles et des enfants concernés. Je pense que les parents ne demandent pas des règles générales. Ils demandent à comprendre concrètement pourquoi un dossier est retenu et l'autre pas, vous venez de l'évoquer. Or, les interrogations récurrentes que l'on peut entendre et qui existent sur les dates des commissions, la prise en compte de la date de naissance de l'enfant, où cela se situe pour l'entrée, la situation professionnelle des parents, les critères sociaux, le rang de naissance, la monoparentalité, ou encore les exigences de mixité, tous ces éléments laissent souvent les familles dans le doute et dans l'incertitude. Je pense que tant que ces critères ne sont pas clairement assumés et rendus lisibles, on aura, quoi qu'on veuille, un soupçon d'arbitraire qui persistera.

Je crois qu'il faut que l'on affirme qu'un service public aussi essentiel que celui-là ne peut pas fonctionner dans une forme de logique d'opacité administrative.

Les critères d'attribution ont été évoqués, ils doivent être débattus, communiqués dès l'inscription en crèche. Ils sont dans le recueil qui est en accès libre, bien sûr, dans un document, mais il faut, je pense, aussi rendre public et de manière continue le nombre de places restantes dans une structure – quelquefois, le nombre de places disponibles peut varier en fonction de nombreux paramètres –, cette chose-là doit être rendue publique pour que les familles comprennent la situation, pour qu'elles puissent disposer d'une information simple, immédiate et vérifiable.

De ce point de vue, pour les critères d'attribution, je pense que nous devrions nous engager dans une réflexion pour la mise en place d'un système d'attribution par point. Je sais que ce n'est pas votre choix. Il me semble que c'est un système qui peut rendre la procédure plus lisible, plus objective, et donc, plus juste. Des villes l'ont mis en place, et pas que des villes de gauche. Je vous invite à aller jeter un œil du côté de vos amis de Vincennes, qui ont mis en place ce genre de chose. C'est l'exemple d'une expérience, effectivement, de commission d'attribution accessible, claire, avec une information transparente, sans renoncer à la capacité de décision. Il ne s'agit pas que la collectivité se défausse de sa capacité de décision.

Il faudrait, comme tout à l'heure sur la carte scolaire, où nous invitons à engager une réflexion, que sur l'attribution des places en crèche, pour plus de justice dans cette ville, dans cette affectation, il y ait plus de transparence. Pas au sens où vous l'évoquiez tout à l'heure. Évidemment que ce qui est dit dans la commission est transparent. Quand on parle de transparence, on n'évoque jamais ce qui est dit au sein des commissions. C'est comment on rend public et comment ces décisions sont comprises par les bénéficiaires, par les usagers, par les Montrougiens. Après, il y a un pouvoir de décision, on fait des choix, on les assume. Il y a des contraintes, on peut les comprendre, les intégrer, mais il faut que la vision soit comprise. Aujourd'hui, elle ne l'est pas. C'est cela qui fait que les citoyens peuvent considérer qu'il n'y a pas de transparence. On devrait s'engager sur ce chemin. Cette transparence dans les attributions de places en crèche n'est pas qu'un détail de procédure. C'est une forme d'exigence de justice sociale, de confiance démocratique également, et de respect des familles. Il serait temps, comme pour les secteurs scolaires, que l'on s'engage dans cette réflexion.

M. le Maire.- Merci, je crois qu'on a compris. Madame FAVRA va vous répondre.

Mme FAVRA.- Je reviens sur vos propos qui laissent entendre qu'il y aurait un peu d'opacité dans cette commission. Je prends la défense des directrices de crèche, qui siègent dans cette commission et qui ont pris la tâche de recevoir toutes les familles correspondant à leur quartier et à leur crèche d'attache, et qui ont travaillé avec les familles sur les problématiques sociales. Elles nous font remonter au niveau de cette commission toutes les problématiques sociales, qui sont strictement confidentielles, et pour lesquelles elles

plaident pour certaines familles.

Nous avons aussi la protection maternelle infantile, qui connaît des situations sociales difficiles et graves. Je pense que ce n'est pas leur rendre hommage, Monsieur TIMOTEO, de penser qu'il y a un peu d'opacité dans le choix et la sélection des familles. Je peux vous dire que si l'on pouvait donner une place à l'ensemble des familles, bien évidemment, nous le ferions. Aucune commune ne peut avoir un taux zéro pour les demandes de places en crèche. Je fais entièrement confiance aux professionnels de la petite enfance et au Département – dont vous faites partie – et à la PMI, qui ont une vision objective lors de cette commission pour essayer de défendre ou de composer avec les différentes demandes.

Je resterai quand même sur cette ligne, déjà parce que je pense que je suis tout à fait dans cette ligne de conduite. Je ne suis pas du tout, comme vous l'avez dit, pour ce *scoring*. Je pense que l'on peut travailler sur l'humain différemment, en donnant des notes, comme quand on entre dans la fonction publique, on coche des cases pour dire si notre père était fonctionnaire, notre mère gendarme, etc., et donc, on a des points pour accéder à d'autres grades. Je suis plutôt pour travailler sur l'humain, et aussi, se parler avec...

Vous ne m'écoutez pas, Monsieur. Vous posez des questions et vous ne m'écoutez pas. Et travailler sur l'humain, et donc, répondre vraiment aux sollicitations des familles.

Je reviendrai aussi sur le fait que lorsque les familles reçoivent une lettre négative, nous prenons vraiment toutes les précautions pour leur expliquer qu'il y a une maison des tout-petits, comme vient de vous dire M. le Maire. Et pour leur dire aussi que souvent, un certain nombre de familles ne souhaitent pas prendre la place en crèche, parce qu'elles ont une garde à domicile ou autre, ou parce qu'elles prennent un congé parental. Donc il y a des réattributions de places en crèche et nous leur donnons le taux de réattribution. Nous ne laissons pas les familles dans le désarroi. Tout au long de l'année, en fonction des possibilités d'accueil, nous reprenons les dossiers avec la directrice concernée et nous faisons des propositions. Sachez que s'il y a dans cette commission un profond respect des familles et des Montrougiens, je peux vous dire que c'est ici aussi que vous pouvez le trouver. Si vous jetez l'opprobre dans des familles qui sont dans le désarroi parce qu'il faut reprendre le travail et qu'il n'y a pas de possibilité, vous mettez plus de stress. Nous faisons le maximum pour aider les familles dans la mesure des places d'accueil. Mais il n'y a pas d'autres choses.

Vous voulez que nous ayons une espèce de tableau, mais il y a de la confidentialité. Il y a des familles qui ont des problématiques médicales, des familles qui sont séparées. Il y a aussi des familles qui ont des revenus. Toutes les familles ont le droit d'avoir une place en crèche. Si vous voulez, la confidentialité est aussi un des critères très importants de l'attribution des places en crèche.

Je vous rappellerai un point qui me semble important dans les places réservées aux familles montrougiennes et à celles qui ont une activité professionnelle. Nous avons un taux d'activité féminin de presque 89 %, que ce soient les femmes ou les hommes. C'est aussi un critère d'attribution.

Là, on va parler du rapport hommes/femmes, mais comment peut-on travailler sur ce rapport sans aider les femmes qui veulent reprendre leur profession ? Et donc, pour moi, ce critère est aussi important. Il est tout aussi important que d'autres critères.

Il faut aussi favoriser les familles qui ont un taux d'activité sur la commune pour les aider à reprendre. Cela servirait à quoi de faire un rapport hommes/femmes et de dire que les femmes vont rester à la maison ?

À un moment donné, il faut se poser clairement la question. C'est sûr qu'il faut assumer. Nous assumons le fait que toutes les familles ne sont pas satisfaites et nous le comprenons. Mais tout de même. On n'est pas dans une situation totalement idéale. Donnez-moi une commune qui peut être dans une situation idéale ?

M. le Maire.- Merci, Madame FAVRA. Je voudrais ajouter qu'en matière de petite enfance, la Ville de Montrouge fait beaucoup, alors que ce n'est pas une compétence obligatoire. C'est son deuxième budget. Presque 300 agents s'y consacrent en permanence. Comme l'a dit Claude FAVRA, l'objectif est d'ouvrir un maximum de solutions aux parents, qu'il s'agisse de modes de garde collectifs, comme les crèches, mais aussi individuels. Le taux de couverture à Montrouge est de 86,5 %. Il est l'un des plus hauts des Hauts-

de-Seine et sans doute de France. L'effort que fait Montrouge pour accueillir les petits enfants et permettre aux parents de travailler est considérable.

Je pense que les allégations d'opacité et de partialité sont détestables. M. SAINTOUL nous donne des leçons. Je voudrais lui dire que ce que nous cherchons, c'est développer les places en crèche, qu'elles soient publiques ou privées. On connaît votre détestation du privé, Monsieur SAINTOUL, mais je remercie le secteur privé de nous aider à apporter des solutions aux familles. Sur les quelques 1 200 places de crèche à Montrouge, la moitié sont privées et c'est tant mieux, car les parents trouvent des solutions. Nous avons eu ce débat ici sur privé/public et un rapport parlementaire a clairement dit que ce n'est pas le statut de la crèche qui fait sa qualité, bien au contraire. Donc il faut se réjouir de tout ce que fait la Ville de Montrouge et de la manière dont elle organise tout cela sous l'égide de Mme FAVRA.

Mme FAVRA.- Je voulais apporter à mes collègues une information que je n'ai pas pu donner tout à l'heure. Dans le cadre de la maison de la parentalité, il y a un lieu d'accueil enfants parents. La directrice m'a signalé qu'un nombre important de familles monoparentales fréquentent déjà ce lieu. Nous avons toujours une attention particulière aux familles monoparentales, tant au niveau de la commission qu'au niveau de la maison de la parentalité. C'est aussi l'une de nos priorités. Il y en a d'autres, comme celle que je viens de vous exposer, mais nous essayons d'être attentifs à toutes les situations.

M. le Maire.- Nous passons au vote.

Nous avons eu le débat, Monsieur SAINTOUL.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; BAELE, J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI
Abstention	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Abstention	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Contre	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

BIEN VIEILLIR

13 – Désignation des représentants de la Ville au conseil d'administration de l'EHPAD Madeleine Verdier

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Cet EHPAD a été créé en 1987, il y a près de 40 ans maintenant. Il a un conseil d'administration qui comprend 12 membres, dont trois représentants de la collectivité de rattachement, donc Montrouge, avec votre serviteur et deux représentants du Conseil municipal.

On vous propose de désigner les deux représentants de la Ville au sein de cet EHPAD, avec la candidature

de Mme FAVRA et de Mme BUJON.

Mme TRAJKOVIC.- Monsieur le Maire, sacrée résidence Madeleine Verdier ! Cette résidence a posé un problème dès son ouverture. Pour rappel, une colonne en bois comme soutien d'un pylône est installée dès la première année d'ouverture de la résidence. Et soudainement, des travaux ont débuté il y a presque deux ans, dans le bruit et la fureur, sans respect de certains jours fériés ou dimanches. Comment vivent les résidents dans ce vacarme, cette poussière ? Comment une fin de vie digne est-elle compatible au sein de ce bâtiment en travaux ? Comment les professionnels de santé vivent-ils leur profession dans ce bâtiment ?

Nous tenons aussi à vous signaler les nuisances sonores persistantes depuis l'ouverture de cette résidence. Elles semblent être causées par son système de ventilation. Ces bruits audibles par les habitants du quartier sont une nuisance sonore extrêmement perturbante. Que pensez-vous pouvoir faire pour remédier à ce problème ?

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il d'autres questions ?

M. SAINTOUL.- Je suis obligé de revenir quelques secondes sur ce que vous avez dit auparavant. Si j'avais voulu vous donner des leçons, Monsieur le Maire, je n'aurais pas manqué de rappeler qu'il a fallu que j'utilise mon mandat de député pour que les parents des enfants maltraités à la crèche Bambou puissent au moins avoir des réponses de la direction nationale de ce groupe. Je vous aurais dit que vous n'avez rien fait sur ce sujet.

M. le Maire.- Nous avons changé de délibération. Nous n'allons pas refaire un débat là-dessus. Nous allons changer de sujet. Vous en reparlez dans un prochain Conseil municipal, j'imagine, mais on est sur l'EHPAD Madeleine Verdier.

Je réponds à Mme TRAJKOVIC. L'EHPAD Madeleine Verdier, qui est un établissement assez ancien maintenant, avec de mémoire 168 lits, donc qui est un des plus gros EHPAD des Hauts-de-Seine, a engagé des travaux importants, d'un montant, de mémoire aussi, de plus de 12 M€. 17 M€ ? Enfin, très important. À la fois pour améliorer le confort de ceux qui y vivent, le confort de ceux qui y travaillent, et le moderniser à tous points de vue. Les travaux se font malheureusement en site occupé. Il n'y avait pas d'autre solution que de le faire en site occupé, car il n'y avait pas moyen de déplacer les résidents.

Ces travaux durent, effectivement ils sont inconfortables, mais l'objectif est le bien-être de tous à la fin de ces travaux, qui arrivera un jour.

Sur les nuisances sonores, vous nous l'avez signalé, puisque vous êtes directement concernée. Le dossier est en cours, on étudie votre demande. Il faudra d'abord identifier l'origine du bruit et ensuite trouver des mesures pour le réduire. Les équipes y travaillent.

On passe au vote. Qui est favorable pour désigner comme représentants à notre EHPAD Madeleine Verdier Mme FAVRA et Mme BUJON ?

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; BAELEDE, J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI

Abstention	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Abstention	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Abstention	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

14 – Désignation d'un membre du Conseil municipal appelé à siéger au sein des conseils de la vie sociale des résidences pour personnes âgées ARPAVIE

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Il y a deux résidences ARPAVIE, l'une rue de la Vanne et l'autre rue Gabriel Péri. L'une s'appelle ARPAVIE Vanne et l'autre ARPAVIE Théophile Gautier.

Le règlement du conseil de la vie sociale de l'ARPAVIE prévoit qu'un élu du Conseil municipal siège au sein de cette instance. On vous propose pour les deux établissements la candidature de Mme Élisabeth ROSSIGNOL.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; BAELE, J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI
Abstention	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Abstention	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Abstention	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

15 – Désignation d'un représentant de la Ville au conseil d'administration du Club Jules Ferry

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Chacun connaît le club Jules Ferry. Il est situé sur la place Jules Ferry, dans la maison des seniors. Il a pour objectif d'accompagner les seniors. Le conseil d'administration comprend 14 membres et un représentant du Conseil municipal. Nous vous proposons la candidature de Mme BUJON.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; BAELE, J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI
Abstention	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Abstention	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Abstention	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

SPORT

16 – Désignation des représentants de la Ville au conseil d'administration du Cercle Athlétique de Montrouge (CAM)

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Chacun connaît le CAM, où on pratique le hockey, le tennis, et d'autres activités culturelles. L'association est administrée par un conseil d'administration au sein duquel siègent trois élus du Conseil municipal, votre serviteur et deux membres titulaires, ainsi que leurs suppléants en nombre égal.

On vous propose de désigner comme titulaires Marie-Sophie LESUEUR et Gwenola RABIER, et comme suppléants Éric MARTINEZ et Alexandre SIMON.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; BAELE, J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI
Abstention	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Abstention	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Abstention	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

17 – Désignation du représentant du Conseil municipal appelé à siéger au conseil d'administration de l'association Stade Multisports de Montrouge (SMM)

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Il est prévu que le maire soit président d'honneur du conseil d'administration et qu'il y ait un représentant titulaire et un représentant suppléant désignés par cette assemblée.

On vous propose la candidature de Marie-Sophie LESUEUR comme titulaire et de Marie-Christine MAILLARD comme suppléante.

Mme HUET.- Serait-il possible d'avoir la place de suppléant pour l'opposition, par exemple ?

M. le Maire.- Même réponse que tout à l'heure. Cela fonctionne bien comme cela. On ne va pas changer cette équipe.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; BAELE, J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI
Abstention	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Abstention	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Contre	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

ESPACES PUBLICS ET MOBILITES

18 – Désignation du représentant de la Ville au comité stratégique de la Société des Grands Projets pour la réalisation du Grand Paris Express

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- La Société des Grands Projets a été mise en place en 2011 et a pour objet de débattre de la mise en place de ce super métro qui enserrera Paris à terme.

Je vous propose la candidature de votre serviteur.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; BAELE, J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI,

		M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI
Contre	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Abstention	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Contre	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

M. le Maire.- Pourquoi êtes-vous contre ?

M. SAINTOUL.- Je suis plus constructif que M. LE GALL sur ce coup-là. À ma droite, j'ai une spécialiste éminente des politiques de transport. En réalité, si vous nous le permettiez, c'est elle, je pense, qui devrait siéger dans cet organisme.

M. le Maire.- Et vous, Monsieur LE GALL ?

M. SAINTOUL.- Nous avons la meilleure candidate pour siéger dans une instance sur ce sujet.

M. le Maire.- C'est évident. Et M. LE GALL, pourquoi est-il contre ?

M. LE GALL.- Parce que M. SAINTOUL vient de me convaincre.

19 – Désignation des représentants de la commune au SYNCOM

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Nous désignons notre représentant au sein du SYNCOM. C'est une association qui a pour but d'apporter grâce à l'informatique une aide à la gestion des travaux de voirie dans les communes qui adhèrent au SEDIF, au SIGEIF et au SIPPAREC.

On a un représentant titulaire et un suppléant dans l'assemblée générale de cette association. On vous propose comme titulaire M. MOULY, et comme suppléant M. Maxime VETILLARD.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; BAELE, J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI
Abstention	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.

Abstention	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Abstention	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

COMMERCE

20 – Désignation du représentant de la Ville au Réseau des Centres Villes Durables et de l'Innovation

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Nous devons désigner un représentant au sein d'un réseau qui s'appelle Centres villes durables et de l'innovation, qui s'appelait autrefois Centre-ville en mouvement.

Il a été créé en 2005 à l'initiative d'élus locaux, de parlementaires, etc., et permet d'échanger sur l'attractivité commerciale des villes. Il y a 679 collectivités membres. Nous y adhérons depuis 2011.

On vous propose de désigner notre représentant, avec la candidature de Jean-Pierre DAVIAUD.

M. SAINTOUL.- Merci Monsieur le Maire. Comme tout à l'heure, la mémoire me fait peut-être défaut, mais pourriez-vous nous faire un petit bilan de l'activité de notre ville au sein de ce réseau ?

M. le Maire.- Nous y sommes très actifs, notamment par l'intermédiaire de notre ancien maire, Jean-Loup METTON, qui avait été d'ailleurs presque président délégué, je ne sais plus. Patrice CARRÉ y allait très souvent. Cela permet à la fois au niveau national, et au niveau régional, car il y a aussi une association très puissante en Île-de-France, d'échanger avec tous les élus concernés par ces enjeux du commerce, à la fois pour connaître et comprendre la manière dont on peut gérer le mieux possible l'attractivité des commerces. C'est une association très dynamique, très positive, avec beaucoup de conseils, d'échanges.

Nous continuerons d'y être présents par l'intermédiaire du nouvel élu en charge de l'attractivité commerciale, Jean-Pierre DAVIAUD.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; BAELE, J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI
Abstention	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Abstention	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Abstention	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

AMENAGEMENT URBAIN

21 – Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- C'est une commission pilotée par l'administration fiscale. C'est le directeur départemental des finances publiques qui désigne les représentants de cette commission, qu'on appelle des commissaires. Nous devons lui proposer une liste de 32 noms, 16 titulaires, 16 suppléants, parmi lesquels il va choisir huit titulaires et huit suppléants. Nous en proposons 32, à la fin, il en restera 16. Dans cette liste, il y a des membres de la majorité et des membres de l'opposition.

En titulaires, on vous propose 14 noms, je les lis tous :

Mme Céline CHELTIEL, M. Jean-Pierre DAVIAUD, Mme Carmelina DE PABLO, Mme Claude FAVRA, M. Marc FONTENAY, M. Pierre FRANCOIS, M. Jean-Christophe GORRE, Mme Carole HIRIGOYEN, M. Frédéric LEROUX, Mme Florence NAKACHE, Mme Marie-José RAMBEAU, Mme Elisabeth ROSSIGNOL, M. Damien ROUCOU, M. David SEGURA.

C'est pour les titulaires. Il y a deux titulaires proposés à l'opposition.

Et pour les suppléants de la majorité : Mme Madina BENYAGOUB, M. Jacques BERTHIER, M. Thomas BRIET, Mme Valérie DECOUTY, Mme Agnès DROULERS, M. Daniel FLAMME, M. Pascal HUREAU, Mme Camille LEBRUN GIESSIENGER, M. Paul-André MOULY, M. Rémy PERROTTE, Mme Anne PITRON, Mme Sandrine SAILLET, M. Gérard VAUCORET, Mme Julie ZERBIB. Elle a également deux places pour l'opposition.

Quels sont les candidats titulaires et suppléants pour l'opposition ?

M. LE GALL.- Pour la titulaire, ce sera Catherine SAUREL-YAHIAOUI. Et en suppléant, Thomas LE GALL.

M. le Maire.- OK.

Montrouge Autrement ? Montrouge Populaire ?

Mme HUET.- Titulaire, ce sera moi-même, et pour suppléante, ce sera Mme TRAJKOVIC.

M. le Maire.- Montrouge Autrement ?

M. TIMOTEO.- Pas de candidats.

M. le Maire.- Les listes sont complètes.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; BAELEDE, J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI
Pour	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.

Pour	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Pour	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

22 – Acquisition de deux parcelles de terrains non bâtis situés aux 11-13 rue Amaury Duval à Montrouge

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Nous souhaitons continuer à développer l'agriculture urbaine et la nature en ville. C'est l'une de nos principales priorités dans le mandat qui vient. Nous avons l'opportunité d'acquérir ces deux parcelles et de faire en sorte qu'elles s'additionnent avec celle que nous avons acquise en 2020, qui faisait 358 m², qui leur est adjacente. Ainsi, nous aurons au total environ 300 plus 358, 658 m², sur lesquels nous aménagerons un espace dédié à l'agriculture urbaine, à la nature et aux loisirs.

L'acquisition de ces deux parcelles se fera à un prix de 650 000 €, valeur qui a été validée par les Domaines, la direction départementale des finances publiques, par un avis du 24 mars 2026.

Nous vous proposons d'approuver l'acquisition de ces deux parcelles pour 650 000 €, en précisant que nous les paierons sur trois exercices.

Questions ?

M. TIMOTEO.- J'ai une question justement sur la fin de votre phrase et sur le paiement en trois années de cet achat de parcelles. Est-ce que cela veut dire que sur ce terrain, pendant les trois prochaines années, rien ne se fera ? Comment va-t-on engager des aménagements sur un terrain dont on n'est pas totalement propriétaire, puisqu'on n'a pas totalement payé ?

Mme TRAJKOVIC.- Sur le principe, des logements sociaux auraient été les bienvenus. En effet, nous craignons que la mixité sociale ne soit plus respectée à Montrouge. Par mixité sociale, nous entendons des quartiers accessibles à toutes les catégories socioprofessionnelles, et non pas des quartiers de pauvres ou des quartiers de riches. Ce point a été vu antérieurement dans le rapport de la CAF. Si vous nous demandez si ce projet est bien, oui, car la population de Montrouge réclame de la verdure et de la fraîcheur, mais il serait souhaitable que ce réaménagement profite également à l'agrandissement du CCAS. Merci.

M. le Maire.- Merci. D'autres questions ?

M. LE GALL.- Merci. C'est juste une confirmation. Vous aviez intégré dans votre projet de 2020 le fait que cette parcelle, cette superficie serait dédiée aux espaces verts. Entre 2020 et 2026, votre projet n'a pas changé ?

M. le Maire.- Monsieur TIMOTEO, nous avons obtenu l'accord du propriétaire pour pouvoir, dès le lendemain de cette délibération, transformer ces trois parcelles en un espace vert. Le paiement en trois fois ne nous empêche pas de le faire. C'est clair.

Madame TRAJKOVIC, nous construisons pas mal de logements sociaux. Beaucoup sont projetés. La mixité sociale progresse à Montrouge, vous pouvez le constater. Quand on fait des logements, vous dites que l'on bétonne et que cela ne va pas dans le bon sens. Nous faisons des espaces verts, je pense que cela va aussi dans le bon sens. L'important est qu'il y a une trame urbaine, une trame verte, pardon, à Montrouge, c'est ce que nous mettons en place un peu partout avec des nouveaux parcs et des nouveaux jardins potagers partagés. Nous avons beaucoup de projets qui vont sortir au cours de ce programme. De ce mandat, pardon.

Quelle était la troisième question de M. LE GALL ? Je n'ai pas noté.

Oui. Il faut se réjouir, Monsieur LE GALL. En 2020, nous avons acquis une première parcelle, et là, nous pouvons acquérir l'ensemble de la parcelle. C'est plutôt une très bonne nouvelle. Je pense que cela va

dans le bon sens.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; BAELDE, J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI
Abstention	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Abstention	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Abstention	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

ENVIRONNEMENT

23 – Désignation des représentants de la Ville pour siéger au comité de direction et à la collectivité des associés de la SAS Montrouge Énergie Renouvelable

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- C'est une société que nous avons créée avec Dalkia en 2024, le 28 mars, pour créer une solution de géothermie à Montrouge. Je rappelle que Dalkia est majoritaire dans cette SAS, à hauteur de 80 %, Montrouge ayant donc 20 %. C'est la SAS qui assurera l'investissement, la construction et l'exploitation d'un puits de géothermie situé sur la Fac dentaire, et qui sera en charge de la gestion et de la production de cette géothermie.

Ce projet est estimé à 28 M€, pour ce qui est du creusement du puits et de la centrale, subventionné à hauteur de 11 millions attendus auprès de l'ADEME. C'est le fond chaleur. Cette SAS fonctionne.

Nous devons désigner le représentant de la Ville et son suppléant au sein de cette assemblée. On vous propose la candidature, en titulaire, de votre serviteur, et en suppléant, de Mme RABIER.

Mme HUET.- La semaine dernière en commission, notre collègue Benoît PELLETIER a posé une question à laquelle vous avez fait une réponse assez détaillée. Pour la bonne publicité de nos débats et de toutes les informations que vous donnez en commission, est-ce que vous pourriez revenir sur ce que vous avez dit, c'est-à-dire le calendrier exact de déploiement de la géothermie, pour que tout le monde soit au courant ?

M. le Maire.- Merci. Autre question ?

M. BOUDJERID.- Ma question porte sur le statut de la société. J'ai fait mes recherches au niveau de... je ne retrouve plus l'institution. D'après ce que j'ai vu, à la date du 21 avril, le statut de cette société reste une SASU, donc à associé unique. Pourquoi, depuis 2024, ce statut n'a pas changé ?

Deuxième point, vous dites que la Ville est actionnaire à 20 %. Que donne ce taux de participation de la Ville comme pouvoir, face à une entreprise privée, ou étatique, aussi une filiale EDF, bien sûr ? Quel pouvoir

peut avoir la Ville par rapport à la souveraineté énergétique et par rapport au droit de veto qu'elle souhaiterait exercer plus tard ? Nous suggérons que le statut de cette société change en SEM, ce qui donnerait plus de pouvoir à la Ville pour défendre les intérêts de ses habitants.

M. le Maire.- Merci. D'autres questions ?

Mme CLAQUIN.- Merci, bonsoir à toutes et à tous. Je rebondissais sur la question posée par Mme HUET sur le calendrier de ce projet, pour rappeler, en élément de contexte et pour éclairer ces éléments de calendrier, que pour ce qui concerne le projet conduit à Malakoff, qui initialement était un projet Montrouge Malakoff, les travaux sont en cours, en voie d'achèvement et le raccordement devrait être opérationnel d'ici la fin de l'année, et donc, bénéficier aux habitantes et habitants de Malakoff dans les prochains mois.

Or, la délibération d'aujourd'hui, même si elle vise à la désignation des représentants de la Ville, illustre le fait que Montrouge a pris un très grand retard en se dissociant de ce projet, a fait prendre du retard aussi à Malakoff, mais qui a réussi à avancer et à sortir les travaux au bénéfice de ses habitants. Nous regrettons vraiment ce décalage, qui se fait au détriment des Montrougiens, et ce retard ainsi que les risques techniques supplémentaires pris dans ce projet et qui ne peuvent que peser sur les Montrougiennes et sur les Montrougiens.

M. le Maire.- Merci. Sur la géothermie, comme on l'indiquait en AP3C, les choses sont simples et avanceront très fort en cette année 2026. Nous allons organiser les choses de la manière suivante, nous les avons organisées de la manière suivante :

D'abord, créer cette SAS. C'est une société par actions simplifiée, Monsieur BOUDJERIB – c'est Dalkia qui pilote – qui va créer la centrale de géothermie. Nous devrions obtenir l'accord de l'État sur la location longue durée du foncier pour creuser ce puits, obtenir un permis de forer et creuser ce puits en démarrant l'opération en 2026. C'est la première partie du projet.

La deuxième partie est le choix d'un délégataire à travers une délégation de service public, sur laquelle nous avons délibéré lors du dernier mandat. Nous aurons la réponse du marché dans les semaines qui viennent. Nous devrions délibérer au Conseil de juin pour désigner l'opérateur qui sera retenu.

On aura d'un côté la centrale de géothermie creusée par Dalkia, de l'autre un opérateur choisi dans le cadre de la DSP, qui, lui, va construire le réseau de géothermie, donc dans la voirie, et permettre de brancher les futurs utilisateurs, qu'ils soient publics ou privés. Normalement, en 2026, tout cela devrait être réalisé.

Et Madame CLAQUIN, rassurez-vous, certes, nous serons peut-être un peu en retard sur Malakoff, mais nous aurons la chance d'avoir notre réseau qui correspond aux attentes des Montrougiens.

C'est plutôt positif, il faut s'en réjouir. Nous allons y arriver.

Pour répondre à M. BOUDJERID, c'est bien une SAS. Nous avons, avec nos 20 %, une minorité de blocage et un droit de veto. Nous avons même signé un pacte d'actionnaires. Tout cela est réglé dans le bon sens.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; BAELE, J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI
Contre		J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M.

		LEPRINCE.
Contre	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Contre	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

M. le Maire. - Sont contre les trois groupes d'opposition, qui sont pour la géothermie, néanmoins.

COMMANDE PUBLIQUE

24 – Convention de groupement de commandes pour la passation du marché d'entretien des locaux du Pôle Santé Solidarité entre la Ville de Montrouge et son CCAS

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Nous avons, depuis 2022, un marché de groupement de commandes qui réunit la Ville et son CCAS pour assurer le nettoyage des locaux du pôle santé solidarité, l'approvisionnement, l'envoi et la réception des blouses, la gestion des stocks de blouses, etc., la réception des livraisons. Nous faisons appel à un prestataire privé pour tout cela. Nous voulons renouveler le marché qui arrive à échéance le 9 août prochain.

On vous propose de renouveler ce marché, qui se compose d'une partie principale et d'une partie à prix unitaire.

M. SAINTOUL.- Merci Monsieur le Maire. Ce n'est pas une question, c'est une observation. Je l'ai déjà dit depuis de nombreuses années, nous ne sommes pas favorables de manière générale à l'achat de prestations externalisées. Nous pensons que ce sont des emplois qui répondent en réalité à un besoin qui ne va pas varier. Il n'y a aucune raison que la mairie ne porte pas elle-même la responsabilité de ces emplois. Nous sommes pour l'internalisation, et non pas le passage de marché.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; BAELE, J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI
Pour	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Pour	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Contre	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

RESSOURCES HUMAINES

25 – Désignation d'un représentant du Conseil municipal appelé à siéger au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Le CNAS, comité national d'action sociale, est une structure que chacun connaît, qui permet aux agents de la fonction publique, dont ceux de Montrouge, de bénéficier d'une gamme diversifiée de prestations sociales et récréatives.

Nous avons un représentant au sein du CNAS. On vous propose la candidature de Mme FAVRA.

M. SAINTOUL.- Une simple question : y a-t-il une alternative au CNAS ? D'autres organismes susceptibles d'offrir le même genre de services ?

M. le Maire.- Madame FAVRA me dit : « Une agence de voyages ». Je ne sais pas. En tout cas, on n'est pas obligé d'adhérer au CNAS. Oui, il y a des initiatives privées. Seriez-vous favorable à ce que l'on recherche une initiative privée ?

M. SAINTOUL.- Je suis pour que la prestation en faveur des agents soit la meilleure possible. J'ai tendance à croire que quand c'est public, c'est de meilleure qualité. Mais je ne suis pas sectaire. J'ai l'impression que vous n'avez pas audité, justement, que vous n'avez pas fait la comparaison. Donc, j'ai bien fait de poser la question.

M. le Maire.- Le CNAS est public, mais vous voudriez une alternative. On vous dit que c'est privé, finalement, vous êtes pour. Donc, vous êtes pour le CNAS.

M. SAINTOUL.- Cela pourrait être associatif. Le modèle mutualiste n'est pas non plus particulièrement détestable. Je suis ouvert. Je constate juste que vous ne vous étiez pas posé la question, je me la suis posée.

M. le Maire.- Le CNAS est-il une association ou un établissement public ? Quel est le statut du CNAS ? Monsieur BOUDJERID, vous êtes spécialiste en statut. Quel est le statut du CNAS. Non, il ne sait pas.

On regardera. OK.

Qui est favorable pour désigner Mme FAVRA au sein du CNAS ?

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; BAELE, J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI
Abstention	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Abstention	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,

Abstention	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET
------------	---------------------	------------------------------------

M. le Maire.- Le CNAS est une association de loi 1901, Monsieur SAINTOUL. Donc c'est privé. Du privé qui vous plaît.

26 –Elections professionnelles – Représentants du personnel et création du Comité Social Territorial commun à la Ville et au CCAS

Rapporteur : Mme FAVRA

Mme FAVRA.- Les prochaines élections professionnelles destinées au renouvellement général des instances du dialogue social des trois versants de la fonction publique auront lieu le 10 décembre 2026. La date a été fixée par arrêté du 2 juillet 2025. Les agents publics sont appelés à élire leurs nouveaux représentants aux comités sociaux territoriaux, à la commission administrative paritaire et à des commissions consultatives paritaires.

Sur notre territoire, les scrutins des trois CAP A, B et C et des commissions consultatives paritaires sont organisés par le Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne par voie de vote électronique.

Le scrutin du comité social technique, et par voie de conséquence sa formation spécialisée, est organisé par la collectivité par voie de vote à l'urne.

Les effectifs appréciés ont été arrêtés au 1^{er} janvier 2026. Chers collègues, vous avez le détail de ces effectifs. Je vous donne le total de la Ville et du CCAS, qui est à hauteur de 936 effectifs.

Concernant le comité social technique commun, les listes des candidatures aux élections professionnelles doivent être établies selon la même proportion équilibrée hommes/femmes. Le pourcentage au 1^{er} janvier 2026 est le suivant : pour le comité social technique, 65,8 % pour les femmes et 34,1 % pour les hommes.

En conclusion, il vous est demandé de renouveler l'instance selon les modalités de fonctionnement suivantes :

- instance commune à la Ville et au CCAS ;
- maintien du paritarisme et de la voix délibérative ;
- considérant que les effectifs communs de la collectivité appréciée, comme je vous l'ai signalé, au 1^{er} janvier 2026, se situent dans la tranche 200 à 1 000 agents, le nombre de titulaires peut être fixé entre quatre et six membres. Il vous est proposé de fixer ce nombre à six titulaires de chaque collège, soit le maximum requis.

M. le Maire.- Merci.

Mme HUET.- On n'a pas tout à fait saisi la subtilité du distinguo du graphique entre les salariés du CCAS et les salariés de la Ville. Dès l'instant où les salariés sont des fonctionnaires, nous avez-vous dit, ils comptent. Nous sommes toujours preneurs de chiffres précis dans ce genre. On apprend qu'il n'y a pas un seul fonctionnaire agent homme au CCAS.

Par ailleurs, on aimerait signaler qu'il manque les suppléants. Serait-il possible d'ajouter six suppléants en plus des six membres ? Merci beaucoup.

Mme FAVRA.- Je n'en sais rien. Je vous répondrai ultérieurement, je ne peux pas vous dire s'il y a des suppléants. Il doit y en avoir, comme dans toutes les instances. Mais ce n'est pas mentionné sur le rapport que j'ai devant.

M. le Maire.- Il y a des suppléants, non ? Réponse : oui.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; BAELEDE, J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI
Pour	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Pour	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Pour	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

27 –Détermination du taux de vacation des infirmières diplômées d'Etat

Rapporteur : Mme FAVRA

Mme BAELEDE.- Mes chers collègues, la délibération qui vous est soumise vise à déterminer et actualiser le taux de vacation des infirmières et infirmiers diplômés d'État au sein du centre municipal de santé.

Dans un contexte de recrutement particulièrement tendu dans le secteur de la santé, il nous est indispensable de donner les moyens de maintenir la continuité et la qualité des soins, tant au centre municipal qu'à domicile. Le recours à des professionnels vacataires constitue dans ce cadre un levier nécessaire pour répondre de manière ponctuelle à la demande de soins avec souplesse et efficacité.

Pour être en capacité d'attirer ces professionnels, notre grille de rémunération doit être adaptée et plus attractive. C'est pourquoi il vous est proposé d'approuver les nouveaux taux de vacation suivants : 45 € bruts de l'heure en semaine, 55 € bruts de l'heure les week-ends et jours fériés, 220 € bruts pour une demi-journée de quatre heures en semaine et 240 € bruts pour une demi-journée et les week-ends et jours fériés.

Cette revalorisation constitue un levier concret pour renforcer l'attractivité du centre municipal de santé, et surtout, garantir la continuité du service public de soins.

Mme HUET.- C'est quand même quelque chose d'entendre parler d'un secteur particulièrement tendu. C'est vrai que quand on a fait partir tout le personnel qui était là, cela devient tendu. Nous avons eu vent qu'au SSIAD, vous avez fait des recrutements depuis, qu'elles sont désormais à 3,5 ETP, et qu'au CMS, elles seront bientôt à deux et trois quarts. On aimerait vous suggérer de privilégier le recrutement au CMS, vu qu'au SSIAD, les infirmières ont des missions moins diverses, et surtout, elles touchent le Ségur, alors qu'au CMS, non. Elles touchent seulement la prime Coquerel, qui ne rentre pas dans le calcul des retraites. Au CMS, le service est tellement à l'os qu'à partir de demain, il n'y aura plus de soins à domicile, à part des bilans sanguins. Effectivement, tant qu'il n'y aura pas de recrutement pérenne, il ne sera pas possible de reprendre ces soins à domicile, et ce n'est pas le fait de recruter des vacataires qui aidera à stabiliser le service et à garantir une continuité de soins pour les Montrougiens et les Montrougiennes. Il faut d'abord arrêter la maltraitance du personnel, et faire confiance aux équipes en place et les laisser faire leur planning, par exemple. Ce qu'il faudrait réellement, c'est un audit des besoins pour pouvoir recruter de façon sereine.

En l'occurrence, vous proposez de recruter des personnes de façon temporaire, qui sont payées plus par heure brute que les infirmières titulaires – vu que vous ne l'avez pas dit, je suis allée chercher par moi-même –, qui ne sont payées, elles, qu'à 21,27 € de l'heure brute, alors que là, vous proposez un recrutement à 45 € bruts. Évidemment, nous voulons un service de santé opérant. Il est criant qu'il faut recruter, même temporairement, des infirmières. Cela fait des mois que l'on vous alerte là-dessus. La solution à laquelle on finira par arriver coûtera bien plus cher que de mieux traiter et de mieux rémunérer le personnel qui était déjà là et qui a fini par partir épuisé.

Nous nous abstiendrons donc, en protestation avec votre politique RH.

M. le Maire.- Merci.

M. LE GALL.- Merci. La position tenue par Annabelle HUET est la même que nous aurions tenue si nous avions commencé par discuter. Pour autant, nous avons aussi regardé ce soir les théories économiques. Vous nous avez dit qu'une certaine partie de la salle était plutôt socialisante, et vous, plutôt capitalisant. Je vous invite à réviser votre petit Ricardo, puisque l'on devrait être sur une théorie des rendements décroissants. Je constate que 45 € de l'heure, multiplié par quatre, cela donne chez vous 220 €, alors que cela fait 180 €. Je ne sais pas pourquoi, lorsqu'on travaille quatre heures, c'est un taux supérieur à lorsqu'on est à un travail horaire, notamment dans votre théorie économique. C'est également vrai pour le week-end, puisque 55 fois quatre font 220 et non 240. Je suis assez perplexe effectivement sur cette façon de voir, alors qu'Annabelle HUET vient de le rappeler, si vous aviez embauché des titulaires, on serait sur des niveaux deux fois inférieurs. Encore une fois, l'argent public est assez mal employé dans cette commune.

M. le Maire.- Merci. Autre question ?

Mme BAELDE.- Je voulais vous remercier, Madame HUET, parce que vous avez redit à peu près tous les mots cités dans la rencontre que j'ai réalisée avec les professionnels en ce début de semaine. Bravo pour votre information.

Je voulais vous dire avant tout que j'ai rencontré un grand nombre de professionnels du CMS, et ce n'est pas fini, nous allons poursuivre les rencontres. Nous les mélangeons, nous les écoutons. L'objectif est de voir avec eux comment, demain, on peut améliorer leur esprit au travail. Qu'ils puissent se sentir plus à l'aise, qu'ils puissent offrir les soins aux Montrougiennes et Montrougiens avec toute la qualité du travail possible.

Je m'inscris là encore dans la continuité de mes prédécesseurs, que ce soient Mme COLAVITA ou Mme BUJON, puisque nous avons une ligne claire qui est celle de maintenir une offre de soins de qualité portée par des équipes engagées, et de développer cette offre de soins de qualité.

Quand j'ai réalisé cette rencontre la semaine dernière – et c'est important que l'on en parle ce soir, parce que des bruits de couloir continuent d'être émis – on m'a clairement demandé à plusieurs reprises si le CMS allait fermer. Vous vous imaginez bien que si ce soir, on vous propose de voter une délibération sur la détermination du taux de vacation des infirmières diplômées d'État, c'est que nous sommes plutôt dans un état d'esprit de réarmer le CMS, de lui donner les moyens de pouvoir offrir des qualités de soins et de services aux Montrougiennes et aux Montrougiens plutôt que de le fermer. Je voulais réitérer sur ce point.

Ensuite, vous ne pouvez pas me reprocher, à moi qui suis depuis quelques semaines en charge uniquement de la santé, de ne pas prendre en compte les RH et les relations humaines avec l'ensemble du personnel. Je les ai écoutés longuement cette semaine et je n'ai pas fini. J'ai toute confiance en l'équipe encadrante, que ce soient la directrice du CMS ou celle du CCAS. Ce sont des agents de qualité, comme l'ensemble des agents du CMS. Chacun a sa place au sein du CMS, si tout le monde a envie d'avancer dans le même sens. Merci.

M. le Maire.- Merci. Oui, nous sommes très fiers de notre pôle santé solidarité, qui fonctionne bien, qui a vocation à se développer au cours du mandat. Nous savons que c'est un secteur en tension. Il y a parfois des difficultés à recruter, mais nous allons le faire. Nous allons recruter des titulaires à plein temps. Il s'agit de déterminer le taux de vacation des vacataires. Donc, c'est transitoire, par construction.

Beaucoup de choses ont été dites au cours des derniers mois sur le CMS. Beaucoup de choses malveillantes. Il faut se mettre maintenant au travail, être constructif et positif, et les choses vont aller dans le bon sens.

Mme BAELDE.- Pour revenir sur vos propos, Madame HUET, un audit est bien prévu concernant les RH. Vous n'êtes pas la seule à avoir eu cette idée. Nous l'avons eue également.

M. le Maire.- On passe au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; BAELDE, J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI
Abstention	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Abstention	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Abstention	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

28 –Mise en place de la prime « bonus attractivité »

Rapporteur : Mme FAVRA

Mme FAVRA.- Le secteur de la petite enfance, comme vous le savez, est marqué depuis quelques années par un déficit d'attractivité des métiers, et donc, des difficultés de recrutement qui amènent, dans les structures du jeune enfant, à des fermetures de places et à des tensions sur le fonctionnement. Les CAF versent un bonus attractivité aux partenaires gestionnaires des crèches financées par la prestation de service unique qui réaliseront le niveau des rémunérations. Le montant de ce bonus forfaitaire est versé par la CAF et calculé par place agréée : 475 € par place pour chaque établissement, soit 521 places. Cela fait un montant de 247 475 €. L'effectif concerné est de 215 agents, dont vous avez le détail dans la délibération. Le bonus « attractivité » implique une prise en charge, comme je vous le dis, par la caisse d'allocations familiales des deux tiers du coût chargé d'une revalorisation de 100 € nets mensuels par agent. Il est ainsi permis de valoriser la rémunération des agents publics concernés à 100 € nets mensuels.

Sont concernés par cette revalorisation l'ensemble des agents titulaires et contractuels intervenant auprès des enfants et occupant des fonctions de direction qui travaillent dans les établissements d'accueil du jeune enfant financés par la prestation de service unique et gérés par une collectivité ou un établissement public local.

Précisément, sont concernés par cette revalorisation les fonctionnaires et agents publics contractuels ainsi que les assistantes maternelles qui :

- exercent leurs missions auprès d'enfants ou qui exercent une fonction de direction dans un établissement d'accueil de mineurs financé par la prestation de service unique ;

- sont en poste ou recrutés postérieurement à la délibération mettant en œuvre la revalorisation.

La revalorisation doit être pérenne et s'appliquer à l'ensemble des professionnels exerçant leurs fonctions auprès d'enfants, ainsi qu'aux agents exerçant les fonctions de direction de ces structures, titulaires et contractuels en poste ou recrutés postérieurement à la mise en place du dispositif.

Ainsi, la revalorisation doit résulter :

- d'une mesure portant sur l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise du régime indemnitaire tenant compte des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) des agents de la collectivité qui y sont éligibles ;
- d'une mesure de revalorisation équivalente pour les professionnels de la petite enfance qui ne sont pas éligibles au RIFSEEP au sein de la collectivité ou d'un établissement, notamment les assistantes maternelles exerçant en crèche familiale.

En conclusion, il vous est proposé d'approuver la mise en place de la prime bonus attractivité.

M. SAINTOUL.- Ce ne sera pas une question, ce sera une explication du sens de notre vote.

Nous allons voter pour, compte tenu du besoin et du besoin de revalorisation salariale des agents, dans ce secteur tout particulièrement. Je voudrais quand même préciser que typiquement, on a affaire là à un dispositif pervers. Vous traitez M. LE GALL de pervers, je crois que c'était déplacé, mais là pour le coup, on peut dire que ce dispositif est pervers. Pourquoi ? Parce que la réalité est que le salaire devrait être dédié à la rémunération d'un travail. Et donc, il n'y a aucune raison que la revalorisation salariale passe par un cofinancement par la protection sociale. Je comprends que la commune n'est pas dans une situation où elle pourrait revaloriser à la hauteur nécessaire ses agents. Pourquoi ? Parce que l'État retire année après année les moyens aux collectivités pour faire ce genre de chose. Ce faisant, le Gouvernement choisit de faire porter la revalorisation salariale à la protection sociale, et donc, ce sont les cotisants qui payent eux-mêmes la revalorisation salariale, alors qu'en réalité, c'est la valeur du travail fournie qui devrait être remontée. En faisant cela, les caisses de protection sociale sont, elles, vidées pour d'autres choses à quoi elles ne devraient pas servir. On est dans une situation où on nous oblige à creuser le déficit de la protection sociale pour de mauvaises raisons, pour de mauvais dispositifs.

Nous allons le voter pour le bien des agents, mais je maintiens que ce dispositif est pervers et qu'il est dû à un gouvernement dont je sais que vous le soutenez. Je le regrette amèrement.

Mme FAVRA.- Monsieur SAINTOUL, peut-être exprimez-vous que ce régime est pervers, mais tous les agents du secteur de la petite enfance sont ravis de pouvoir avoir ce bonus attractivité. Je crois que le plus important est que ces agents, qui travaillent à flux tendu quelquefois, puissent être reconnus par ce régime bonus attractivité.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; BAELDE, J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI
Pour	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.

pour	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Pour	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

29 – Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme FAVRA

Mme FAVRA.- Les délibérations qui vous sont présentées tiennent compte de l'évolution des emplois de la collectivité consécutive aux éléments suivants :

1) La mise en cohérence du tableau des effectifs avec les effectifs réellement pourvus.

Les effectifs permanents de la ville de Montrouge sont d'environ 1 000 agents. Or, les précédents tableaux présentés en Conseil municipal faisaient état de 1 144 postes budgétés. Cela crée un décalage avec la réalité des prévisions budgétaires et complexifie la gestion des tableaux des effectifs. Ainsi, il est proposé de ramener les effectifs à 1 080 postes budgétaires, ce qui couvre largement la réalité des postes pourvus et en cours de recrutement, laisse une marge des postes budgétaires disponibles pour répondre aux besoins de la collectivité et permet la cohérence entre les prévisions budgétaires et le tableau des effectifs.

Ce décalage est la conséquence, entre autres :

- de la non-adaptation du tableau des effectifs aux grades en voie d'extinction (exemple : auxiliaire de soins principal de deuxième et première classe) ;
- de la non-prise en compte du déroulement de carrière des agents ;
- de la réaffectation de cadres d'emploi dans leur filière de référence ;
- d'un décalage trop important entre le nombre de postes budgétaires et la réalité des effectifs pourvus, recrutements en cours inclus.

2) Le tableau présenté tient compte des adaptations requises pour les situations individuelles :

- requalification de deux postes d'auxiliaires de puériculture en éducatrices de jeunes enfants ;
- suppression d'un poste d'adjointe administrative et création d'un poste de rédacteur principal deuxième classe à la suite de l'intégration d'un agent du cadre d'emploi d'auxiliaire de puériculture B dans la filière administrative dans le cadre d'un reclassement.

3) Enfin, la collectivité souhaite créer des postes budgétaires pour répondre aux besoins exprimés.

Vous avez le détail de la création des postes administratifs et des postes techniques.

En conclusion, il vous est proposé de mettre à jour le tableau ci-annexé.

M. le Maire.- Merci. Question ?

Mme HUET.- Merci. J'ai bien compris que c'était un nettoyage du tableau et que cela ne nous disait rien des emplois réellement pourvus, mais il s'agissait quand même d'une indication des emplois qui ont un jour pu être ouverts ou que vous avez voulu ouvrir. À ce titre, on peut regretter vos orientations sur les politiques RH. À un moment donné, vous aviez 86 emplois ouverts dans le secteur de l'animation, et désormais, vous revoyez cela à la baisse, avec 81 postes ouverts. Idem pour le secteur technique qui, en tout et pour tout, perd la possibilité de cinq nouveaux emplois à pourvoir.

Nous avons bien compris que c'était plus pratique pour vous de nettoyer le tableau, mais nous regrettons ces orientations qui indiquent que les priorités de recrutement ont été revues à la baisse pour le secteur de l'animation, pour le secteur technique et pour le patrimoine et les bibliothèques.

M. BOUDJERID.- Nous avons une lecture toute autre. Comment on explique ce tableau ? Entre

décembre 2025 et avril 2026, on note la disparition de 66 postes, dont 34 dans le secteur social, 16 dans le médico-social. Suppressions parmi les infirmières et les ATSEM, au profit d'un recrutement important dans la catégorie A, donc plus d'encadrement et moins de production. On ne peut pas d'un côté promettre de soutenir les familles, la petite enfance, les personnes âgées et les plus vulnérables, et de l'autre, amputer massivement dans les équipes qui leur viennent en aide directement.

Mme FAVRA.- En fait, si vous voulez, le problème qui se pose, ce sont les difficultés de recrutement. Il y a peut-être effectivement des postes qui doivent être recrutés, mais si on ne peut pas recruter au niveau du secteur de la petite enfance – en France, il y a un problème de formation et de recrutement au niveau des professionnels de la petite enfance –, on ne va pas garder des postes budgétaires ouverts. On en garde certains, ce qui ne veut pas dire que plus tard, on ne remettra pas des postes budgétaires. C'est vraiment un tableau qui rappelle les postes budgétaires.

M. le Maire.- Je rappelle d'ailleurs, vous étiez là en AP3C, qu'en matière sociale, ce n'est pas une diminution. Il y a un transfert au CCAS.

Le tableau des effectifs est sincère, il est clair. Il montre bien les secteurs en tension. C'est cela qu'il faut faire. On repart avec un tableau tout à fait précis pour le nouveau mandat.

Mme TRAJKOVIC.- Je veux juste répondre à Madame. Ce n'est pas un problème de formation, c'est un problème de rémunération. Il faut que ce soit précis et clair. Ce n'est pas de la formation.

Mme FAVRA.- Je me permets de vous répondre de nouveau. C'est un problème de formation. À l'IRTS, vous aviez des formations d'éducateur de jeunes enfants, il y a quelques années, la promotion était à peu près de 80 %. Aujourd'hui, nous en avons six. En plus, le problème qui se pose dans la formation de la petite enfance est le Parcours Sup. Certains prennent une formation d'éducateur de jeunes enfants ou autres, et ensuite poursuivent leurs études au niveau de la faculté.

C'est le passage obligé, donc il y a une grande déperdition de personnes qui vont vers une formation de la petite enfance et qui poursuivent. Nous avons quand même un vrai problème de formation pour capter les professionnels de la petite enfance. Vraiment, Madame, je peux vous dire qu'il y a eu une commission nationale là-dessus et que la formation est très importante, et d'ailleurs, pose beaucoup de problèmes.

M. le Maire.- La formation et les vocations.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; BAELE, J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUR, I. MAHDI
Abstention	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Abstention	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Abstention	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

FINANCES

30 – Approbation des taux de fiscalité pour 2026

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Comme chaque année, nous devons les voter avant l'adoption du budget. Nous pouvons voter les taux sur trois taxes. D'abord, le foncier bâti. Le taux de 2025 était de 19,98. On vous propose de le passer à 24,98, plus cinq points. Les bases en 2026 ont été notifiées à hauteur de 152,787 M€. Le produit attendu avec le nouveau taux sera – estimé – de 38 166 193 €.

La deuxième taxe sur laquelle nous pouvons voter un taux est celle sur le non-bâti. Le taux de 2025 était de 8,67. Les bases étaient très faibles, 174 200 €. On vous propose de maintenir ce taux, avec un produit estimé, lui aussi, très faible, 15 103 €.

Et la troisième taxe est la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS). Le taux de 2025 était de 18,43. On vous propose de le passer à 23,43, à plus cinq points, comme pour le foncier bâti. Les bases THRS sont à 4,534 €, avec un produit attendu de 1 062 316 €.

Mme HUET.- Merci. J'ai déjà dit ce que j'avais à dire sur l'augmentation de la taxe foncière il y a deux semaines, mais je vais le redire. La taxe foncière, pour nous, est un impôt injuste et inégalitaire. Les 20 % des plus petits propriétaires consacrent 4 % de leur revenu à cette taxe contre 1,6 % pour les plus riches. La taxe foncière pèse jusqu'à 10 % du patrimoine des ménages qui ont recours à l'emprunt, contre à peine 0,01 % pour certains grands propriétaires qui possèdent plus d'une dizaine de biens. En dix ans, la taxe foncière a déjà augmenté deux fois plus vite que l'inflation. Elle atteint, en 2024, 1 072 € en moyenne pour une maison, et 851 € pour un appartement. 25 % d'augmentation, c'est beaucoup. Vous aviez d'autres leviers, mais encore faut-il que ce soit votre priorité. La communication, bien sûr, vous auriez pu grever le budget, on y reviendra dans le prochain débat. Vous pourriez augmenter la taxe de séjour, et pas que sur les catégories d'hôtels que nous n'avons pas à Montrouge, comme les catégories d'hôtels cinq étoiles ou les palaces. Vous pourriez avoir une vraie taxe sur la publicité extérieure, et pas juste une taxe sur les écrans de plus de 7 m², qui n'existent pas à Montrouge, donc, évidemment, cela rapporte zéro. Et si, à la fin des fins, il n'existe pas d'autre moyen que d'augmenter la taxe foncière, vous auriez pu décider de l'expliquer très largement à la population, de le mettre par exemple dans votre programme, d'organiser des réunions, de l'inscrire dans un programme ambitieux de lutte contre le changement climatique, de lutte contre toutes les discriminations, d'amélioration et de développement de l'habitat social. Vous pourriez l'accompagner d'un vrai effort en faveur des personnes les plus défavorisées. Vous pourriez expliquer que vous le faites aussi pour mieux rémunérer les agents des services communaux.

Je vous l'avais déjà dit au Conseil municipal d'installation, mais vous devriez faire confiance à l'intelligence collective, Monsieur le Maire. À ce stade, la seule marge de manœuvre qu'il vous reste, c'est la taxe foncière. On a bien compris pourquoi vous l'utilisiez, encore une fois, sans avoir prévenu les électeurs, ce serait trop simple. Et on comprend que vous le fassiez en début de mandat, histoire que cela s'oublie d'ici la fin de votre mandat.

Nous voterons contre, car cette augmentation nous paraît ainsi insincère et prématurée, sans information réelle ni concertation avec les habitants qui devraient être à la base de toute augmentation de cette nature et taille de la fiscalité locale.

M. le Maire.- Merci. Autre intervention ?

M. LE GALL.- Pour confirmer ce qui a été dit lors du débat d'orientation budgétaire, nous allons voter contre cette augmentation de l'imposition, dans la mesure où elle n'était pas programmée, que vous vous êtes bien gardé d'informer les concitoyens et les électeurs de cette augmentation qui va, sur le mandat, rapporter plus de 50 M€. Il faudra bien justifier, on y reviendra lors de la discussion sur le budget dans deux délibérations.

M. SAINTOUL.- Merci Monsieur le Maire. Une simple question : avez-vous le nombre des foyers modestes

qui sont soumis à cette taxe foncière ? Parmi les propriétaires, il n'y a pas que des riches propriétaires. J'aimerais avoir une idée de la façon dont ces ménages modestes sont impactés.

M. le Maire.- Merci. Autre question ?

M. TIMOTEO.- Je vous remercie. Je vais essayer de faire bref, parce que beaucoup de choses ont été dites par les collègues précédemment. Nous avons déjà eu cet échange au moment du débat d'orientation budgétaire. Nous continuons de nous interroger, toutes et tous, sur la façon dont vous avez pu promettre la maîtrise des finances pour obtenir la confiance des Montrougiennes et des Montrougiens. Sur cette base, la première décision que vous prenez est celle d'augmenter de 25 % la fiscalité locale. 25 %, ce n'est pas, je l'ai dit il y a une quinzaine de jours au moment du débat d'orientation budgétaire, un glissement. Ce n'est pas un petit ajustement technique. C'est un choix fiscal en début de mandat, au détriment direct des propriétaires de cette ville.

Derrière les chiffres, il faut que l'on ait conscience qu'il y a des gens, des Montrougiennes et des Montrougiens. Un peu moins de la moitié sont propriétaires de leur logement à Montrouge. Ce sont eux qui seront directement ciblés par l'augmentation de cette taxe foncière. Et ce sont eux qui devront déboursier, en cette année 2026, davantage que les années précédentes. Parmi ces propriétaires – bien sûr, Montrouge est pour partie une majorité de cadres –, il y a aussi, comme l'évoquait Aurélien SAINTOUL à l'instant, des ménages aux revenus plus modestes. Parmi eux, il y a un certain nombre de retraités. Ils sont plus de 20 % dans cette ville. Pour certains, ils ont acheté leur appartement il y a une vingtaine ou une trentaine d'années. Ils ont aujourd'hui des revenus fixes avec leur faible retraite, et souvent des moyens financiers diminués. Ils devront à eux seuls compenser cette augmentation que vous leur imposez. Parmi ces ménages propriétaires plus vulnérables, fragilisés, je veux aussi qu'on n'oublie pas les familles monoparentales que l'on évoquait au moment de notre convention avec la CNAS ou à d'autres moments. On a quand même des familles monoparentales en nombre non négligeable propriétaires de leur logement. Pour elles, cela sera le gros coup de massue cette année.

Pour être concret, sur une taxe foncière de 1 200 € par exemple, cela fera cette année 1 500 € en plus, donc 300 € de plus à l'année en moyenne pour des ménages qui, je pense, par ailleurs, ont comme tout le monde des difficultés financières. Le contexte n'est pas le plus favorable en termes économiques. Tout cela évidemment sans que les logements soient plus grands, mieux entretenus, que les services rendus aient progressé.

Et dernier point, n'oublions pas que ce sont les propriétaires qui sont visés, qu'ils soient occupants ou bailleurs. On peut faire le pari qu'une partie d'entre eux – je parle des propriétaires bailleurs – auront le réflexe de répercuter tout cela sur les loyers. Au-delà de la taxe faite sur les propriétaires occupants, il y aura un effet secondaire sur les locataires.

C'est pour la taxe foncière.

Pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, qui prend aussi cinq points, je regrette que nous n'utilisions pas la marge de manœuvre qui nous est donnée. On peut largement majorer jusqu'à 60 %, donc s'agissant de ces résidences secondaires qui sont retirées du marché, il faut que l'on remette sur le marché des résidences et du logement pour les gens qui en ont besoin tous les jours, qui vivent à Montrouge tous les jours. Ce n'est pas cela qui ferait doubler le budget, mais on pourrait utiliser cet outil qui nous est autorisé, comme toutes les villes tendues, notamment de petite couronne.

Nous voterons contre cette délibération et contre ces augmentations.

M. le Maire.- Merci. D'autres questions ? Non. Sur cette évolution de notre fiscalité, je rappelle aux uns et aux autres, notamment Mme HUET, que la fiscalité locale est aujourd'hui considérablement déséquilibrée. C'est le moins que l'on puisse dire. Autrefois, il y a dix ans, les collectivités locales pouvaient pianoter sur plusieurs taux, la fiscalité sur les entreprises, qui a disparu, la fiscalité sur la taxe d'habitation qui a disparu également. Il ne reste plus que le foncier bâti, pour ce qui nous concerne pour l'essentiel.

Il est vrai aussi, et vous l'avez dit, que les besoins augmentent considérablement. On a parlé de la petite enfance, mais on aurait pu parler aussi des besoins en matière de sécurité, et en matière d'enfance. Il se

trouve que très souvent, l'État en particulier confie de nouvelles compétences aux communes. Comment faire pour assurer tous ces besoins, ces dépenses nouvelles qui nous sont imposées, la plupart du temps, et aussi pour répondre aux objectifs que nous avons fixés lors de la campagne électorale. Il n'y a pas beaucoup d'alternatives.

Est-ce que la taxe foncière est injuste ? Oui. Les bases aujourd'hui sont très peu revalorisées et il y a des écarts très importants entre les uns et les autres. Néanmoins, vous n'avez pas dit qu'à Montrouge, le taux du foncier bâti, la taxe dont on parle, est depuis très longtemps l'un des plus bas des Hauts-de-Seine et le plus bas du territoire Vallée Sud Grand Paris. Et il va le rester. C'est l'engagement que nous avons pris lors des municipales. Nous avons été parfaitement sincères. Nous avons dit que nous avons une fiscalité modérée, et elle restera la plus modérée du territoire. Vous verrez tout à l'heure, quand on présentera le budget, la manière dont nos voisins immédiats, les 11 communes du territoire, ont fait évoluer le taux de leur foncier bâti. Nous sommes les meilleurs de la classe et de loin, et nous le resterons.

Donc, fiscalité modérée. Le contribuable montrougien propriétaire doit se féliciter d'habiter à Montrouge. C'est très important.

M. TIMOTEO parle d'un choc fiscal, et M. SAINTOUL voudrait connaître l'impact financier. J'ai quelques chiffres à vous donner. D'abord, à Montrouge, sachez qu'il y a 40 % de propriétaires et 60 % de locataires. Donc 60 % de locataires ne paieront pas, par construction, le foncier bâti. Cela concerne 40 % de propriétaires. Il faut aussi savoir que cette taxe foncière sur le foncier bâti est payée à 50 % par des particuliers et à 50 % par des entreprises.

S'agissant des particuliers, c'est très intéressant, qui paye quoi ? Aujourd'hui, au total, 23 114 contribuables payent la taxe foncière, certains ayant plusieurs biens – sinon, cela ne fonctionnerait pas – sur 40 % de propriétaires. Il y a 9 235 contribuables dans la tranche de moins de 500 €. Leur cotisation moyenne en 2025 était de 252 €, donc l'augmentation pour ces presque 10 000 contribuables sera de 63 €. Cela représente 10 000 sur 23 000. Un peu plus que 30 %.

Entre 500 et 1 000 €, il y a également 9 600 contribuables. Leur contribution en moyenne en 2025 était de 686 € et l'augmentation sera de 172 €. Si on prend ces deux premières tranches, cela représente 80 % des contribuables, qui auront une augmentation de 150 € par an, soit 12 € par mois. Ce n'est pas un choc fiscal, Monsieur TIMOTEO. Ces contribuables paieront un peu plus, c'est vrai, mais pour financer des services publics, des investissements et contribuer au bien-être commun. Sachant qu'il n'y a pas beaucoup de marge de manœuvre pour les collectivités locales. Il n'y a pas de choc fiscal.

Je suis un peu surpris d'ailleurs que vous soyez opposé à ce que les propriétaires contribuent davantage. Pour financer les services publics, c'est soit l'usager, soit le contribuable, vous le savez. Que le contribuable soit sollicité pour financer les services publics ou les investissements publics devrait vous parler, et vous devriez être pour. Vous faites de la politique. Il n'y a pas de choc fiscal. C'est légitime. Cela reste modéré quand on regarde notre environnement immédiat, que ce soit au niveau du territoire des Hauts-de-Seine.

Je rappelle qu'au niveau national, le taux du foncier bâti est au-delà de 40 %, donc partout en France, on paye très cher le foncier bâti. À Montrouge, c'est très modéré. C'est cela qu'il faut dire et répéter. C'est la réalité, et c'est parfaitement légitime de le faire.

Pourquoi le faisons-nous en début de mandat ? C'est logique de le faire en début de mandat. Il s'agit de retrouver la possibilité d'investir, de recruter, de faire des services publics, etc. Si on étale cette hausse sur tout le mandat, si nous le faisons chaque année, chaque année vous seriez contre. Donc là, nous le faisons une bonne fois pour toutes, comme nous l'avons fait au début du mandat précédent. Nous ne nous en sommes pas cachés, nous sommes parfaitement sincères. Vous connaissez la réalité et je pense que vous auriez fait la même chose que nous.

Qui est favorable à cette évolution de la fiscalité ? On a eu le débat, Monsieur SAINTOUL.

M. SAINTOUL.- Non, on n'a pas eu de débat. Cela supposerait un aller-retour.

M. le Maire.- Vous aurez l'occasion de le refaire tout à l'heure, il y a le budget.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; BAELDE, J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI
Contre	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Contre	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Contre	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

31 –Fixation des durées d’amortissement suite au passage au référentiel budgétaire et comptable M57

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Nous devons adopter un tableau des amortissements, c'est une obligation comptable. Cela permet d'entrer dans notre comptabilité le renouvellement de tout ce que nous achetons.

Il y a des immobilisations incorporelles (des études, etc.), des subventions, tout ce qui est relatif aux aménagements, notamment les arbres, les constructions, tous nos bâtiments, et les immobilisations corporelles (informatiques, matériel de bureau, etc.) Vous avez tout cela dans le tableau, avec des durées différentes selon les items.

Mme HUET.- Vous êtes allés un peu vite. En réalité, c'est une délibération importante, puisque cela vous permet de valoriser, pour plus ou moins d'argent, certains postes de dépenses dans le budget général. Notamment les frais d'études, qui augmentent de 1,5 M€ dans le budget. On comprend qu'il y a un enjeu à ce que la durée d'amortissement soit la plus longue possible, pour que cela pèse le moins possible dans le budget. On comprend que ce soit dix ans, plutôt que pour les frais d'études non suivis de réalisation, par exemple.

Est-ce que ces durées d'amortissement sont obligatoires ? Est-ce la nomenclature M57 qui nous impose les durées ? Dans ce cas, pourquoi vote-t-on ? Ou alors est-ce à votre discrétion ? Dans ce cas, pourriez-vous nous expliquer pourquoi les arbres, c'est 15 ans alors que cela pourrait être plus, ce qui permettrait de les lisser sur plus d'années et d'en acheter plus ?

Pourriez-vous expliquer cette délibération, comme c'est votre rôle ?

M. le Maire.- Ces durées d'amortissement sont celles qui sont communément admises, notamment par la comptabilité publique. Un téléphone ou un matériel informatique s'amortit plus rapidement qu'un bâtiment ou un arbre. Tout cela est parfaitement prévu par la M57.

M. SAINTOUL.- Question subsidiaire : si c'est déjà fixé par la loi, pourquoi vote-t-on ?

M. le Maire.- Parce qu'il faut le faire.

M. SAINTOUL.- On prend acte, alors.

M. le Maire.- Il faut que l'on adopte un tableau d'amortissement.

C'est de la comptabilité, simplement.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; BAELEDE, J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI
Pour	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Pour	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Abstention	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

32 – Vote du budget primitif pour 2026

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Nous arrivons au vote du budget primitif pour l'année 2026. Je vais vous le présenter succinctement, puisque nous avons déjà eu un débat dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire et qu'il en est la traduction. On vous propose ce budget 2026 dans un cadre contraint, puisque nous devons faire face à des décisions qui ne sont pas les nôtres et à un contexte très particulier, celui de l'état des finances publiques.

Ensuite, je vous présente en détail le budget de fonctionnement et le budget d'investissement. Sachant que vous avez eu la note de synthèse et tous les éléments chiffrés.

S'agissant des décisions de l'État, nous l'avons dit abondamment, mais c'est illustré dans cette présentation, des dépenses nouvelles nous sont imposées et ne cessent d'augmenter, notamment la hausse de contribution employeur, la CNRACL, qui, cette année, va augmenter de plus de 360 000 €.

Nous avons le maintien d'une contribution forte au fonds de péréquation national et régional, notamment le FSRIF. L'an dernier, nous avons pris plus 800 000 €. Au total, nous versons 2,2 M€ à la péréquation.

Par ailleurs, les recettes venant de l'État diminuent. Il y a eu un recalcul de la THRS, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, et nous avons perdu 466 000€, et la fameuse DGF ne cesse de diminuer, avec une très mauvaise nouvelle il y a quelques semaines pour toutes les communes et une baisse de 800 000 € pour Montrouge. C'est illustré dans le tableau suivant.

Pour Montrouge, entre 2020 et 2026, la DGF a baissé de façon considérable : nous avons perdu 2 M€ en six ans. Nous percevons 3,5 M€ en 2020 et nous percevrons uniquement 1,5 M€ en 2026. Cela va continuer dans ce sens, vu l'état des finances publiques, notamment du budget de l'État.

On vous propose un budget de fonctionnement qui prend en compte ce que nous venons de voter, c'est-à-dire de nouveaux taux, puisque c'est le seul moyen que nous avons d'augmenter nos recettes fiscales. Nous venons de voter l'évolution du taux sur le foncier bâti, qui passera de 19,9 à 24,9 – de presque 20 à

25 –, avec le produit estimé à 38 166 193 €. Le foncier non bâti est inchangé à 8,97, et la taxe sur les résidences secondaires, 18,43 à 23,43 et un peu plus d'un million attendu.

Notre évolution de la fiscalité locale est modérée et raisonnable, comme je vous le disais. Vous avez là le tableau de nos voisins immédiats, ceux qui font partie de Vallée Sud Grand Paris. Montrouge, avec un taux nouveau de 24,98 %, reste le meilleur de la classe, puisque tous nos voisins sont au-dessus de nous. Ils devraient eux aussi augmenter leur taux de fiscalité. On sait déjà que Clamart est passé à 26,86. Toutes vont le faire à un moment ou un autre au cours du mandat. Le Plessis-Robinson est à un peu plus de 37 %. La moyenne nationale est de 35, et la moyenne de Vallée Sud est de 29.

Il faut le dire et le répéter, n'est-ce pas, Monsieur TIMOTEO, Monsieur SAINTOUL, Madame HUET, Monsieur LE GALL : nous sommes les meilleurs de la classe et nous n'avons pas menti. La preuve.

En fonctionnement, ce qu'on vous propose, c'est évidemment cette synthèse suivante :

En recettes, nous aurons, en impôts locaux, 77,5 M€, ce qui comprend le foncier bâti, la THRS, comme je l'ai dit, les concours de l'État à 9,9 M€, un peu en baisse avec la DGF qui diminue, et les recettes de fonctionnement, notamment celles du Domaine, à 15,4 M€.

En dépenses, nous voulons mettre l'accent sur la revalorisation, notamment, des conditions de nos agents. Avec en particulier tout ce travail que nous allons faire pour améliorer leur pouvoir d'achat et leur protection.

Dans ce budget, il y aura des mesures qui concernent l'attractivité des salaires :

- le bonus attractivité, nous l'avons voté tout à l'heure pour les agents de la petite enfance, plus 100 000 € ;
- l'évolution du CIA, le complément indemnitaire, plus 400 000 € en 2026, et nous compléterons ensuite dans les deux années qui suivent. Cela permet notamment pour les catégories C de leur verser l'équivalent d'un 13^e mois ;
- nous allons également prendre en charge 75 % du Pass Navigo en 2026, contre 50 % auparavant ;
- on aura l'effet plein de tout ce qui concerne la prévoyance et la mutuelle : pour la mutuelle, plus 220 000 €, et la prévoyance, plus 70 000 €. Nous avons voté tout cela pour les agents, nous en aurons l'effet plein en 2026.

Nous allons également en 2026, avec ce budget de fonctionnement, lancer de nouveaux recrutements sur les postes ouverts, suite à ce qu'a expliqué Mme FAVRA sur le tableau des effectifs. Nous allons ouvrir de nouveaux postes, parce que nous allons renforcer certaines équipes notamment dans la filière technique, des nouveaux ingénieurs pour tous nos projets. Nous allons créer des postes pour la police municipale, la brigade verte, et bien sûr, pour le secteur de la petite enfance.

Nos dépenses de personnel évolueront de 50 M€ à 52 M€.

Les dépenses d'intervention seront de 18,3.

Les autres dépenses de fonctionnement seront de 21,5, dans lesquelles il y a notamment la péréquation, le FCCT versé à Vallée Sud Grand Paris, et le FNGIR à hauteur de 8 M€.

Nous dégagerons une épargne brute de 11 M€ en 2026.

En investissement, nous prévoyons d'achever tous les projets que nous avons lancés. Nous allons poursuivre nos investissements.

Nous avons lancé pas mal de projets, vous le savez. Nous allons boucler les trois APCP : celle de Rabelais, que nous avons inauguré, celle de Schumann, qui se termine également, et celle de Ginoux Gautier.

En investissement, 24 M€ sont programmés pour aménager l'espace public et le cadre de vie, et rénover nos bâtiments. Tout ce qui concerne le cadre de vie, ce sont les parcs jardins, et également tout ce que nous faisons sur le système de management de l'énergie (SME) et le schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL), qui est engagé à hauteur de plus de 3,7 M€, je crois, cette année.

La synthèse de l'investissement est la suivante :

On a en recettes :

- l'épargne brute, l'autofinancement à 11 M€, qui vient du fonctionnement ;
- des subventions attendues à hauteur de 2,1 M€ ;
- un emprunt estimé à hauteur de 11,9 M€ ;
- FCTVA à 4,1 M€. C'est le remboursement FCTVA de l'année N- 1.

En dépenses, le remboursement de la dette à hauteur de 4,3 M€. Et les dépenses d'équipement à hauteur de 24 M€.

Voilà l'équilibre du budget 2026.

M. LE GALL.- Merci Monsieur le Maire. Vous dites que ce n'était pas un choc fiscal. Je vais reprendre l'intervention que j'avais préparée après. Cela mérite quelques réponses. Si pour vous, 12 € par mois, ce n'est pas beaucoup, vous n'avez qu'à les rendre à chacun des contribuables. Si vous considérez que 25 % d'augmentation, ce n'est pas beaucoup, pourquoi ne l'avez-vous pas annoncé dans votre programme électoral ? Le taux est certes le plus bas du territoire, mais les bases sont quasiment les plus hautes. On rappelle que nous sommes sur le plus petit des territoires de Vallée Sud Grand Paris. Nous avons des charges largement minorées compte tenu de l'étroitesse de la commune, s'il convenait de rappeler ces sujets avant d'intervenir sur le budget.

On a vu dans *Montrouge Mag* du mois d'avril avec un peu de stupeur une interview de notre monarque Étienne LANGEREAU qui s'étalait sur neuf pages. Neuf pages.

J'énonce le deuxième point que vous avez mis en avant : « Gérer le budget avec sérieux et continuer d'investir ». J'aurais pu citer Céline. Quand on a un bon culot, cela suffit. Presque tout à l'heure, vous vous êtes permis absolument tout. On a la majorité pour soi et c'est la majorité qui décide de ce qui est fou et de ce qui ne l'est pas. Mais ce serait vous faire trop d'honneur. Je préfère me référer au regretté Michel GALABRU, qui disait : « Chez certains acteurs, le culot remplace le talent. ». Je constate que cela s'applique également à certains maires.

Comment parler de sérieux quand les documents transmis ne sont pas exacts ? Vous nous dites que la DGF diminue. Lorsque je regarde les ratios de la première page, je vois que la DGF par habitant est à 195,47 €, alors qu'elle était en 2025 à 57,42 €. Comment soutenir que cette DGF passe de 2,3 M€ à 1,5 M€ ? Si on se réfère au ratio, on devrait être à 9 M€. Petite erreur, cela peut arriver. Le document est assez dense (196 pages).

Comment parler de sérieux quand les dépenses de fonctionnement traduisent la baisse de fréquentation des services publics ? Alimentation, fluides, matériel pour la médiathèque, fournitures scolaires.

Comment parler de sérieux quand les dépenses au profit des prestataires flambent ? Plus 290 000 € pour les achats de prestations de services, plus 130 000 € pour les contrats de prestation de services, plus 100 000 € pour les frais divers, plus 35 000 € pour les autres honoraires. Soit 555 000 € au total.

Comment parler de sérieux quand l'augmentation de la taxe foncière ne semble pas complètement intégrée ? Le montant de taxe foncière de la commune augmente de 12 %, pour vous. C'est un vrai mystère. Il faudra expliquer pourquoi elle n'augmente pas de 25 % pour la commune. Peut-être a-t-on vendu beaucoup de nos bijoux de famille depuis le dernier budget. Je ne sais pas.

Les effets de la CNRACL, que vous indiquez ici, n'apparaissent pas au niveau de la note de synthèse dans le document budgétaire : 360 000 € dans la note de synthèse, 140 000 € dans le budget.

Comment parler de sérieux quand les charges de copropriété se réduisent de 100 000 € et que les loyers se rétractent de 240 000 €, sans que vous nous en expliquiez les raisons.

Comment parler de sérieux quand au niveau des recettes, le forfait post stationnement se rétracte de 600 000 €, que les variations des produits de services ont des variations inexpliquées, 700 000 €, par

exemple, pour le secteur social en moins ? Plus 425 000 € pour le secteur culturel. Que la taxe de séjour gagne 240 000 €, que le produit des immeubles gagne 200 000 €, sans que tout ceci ne soit détaillé dans votre note de synthèse ?

Comment parler de continuation de l'investissement quand celui-ci passe de 34,7 à 24,6 M€, soit 30 % de réduction ? Comment parler de continuation de l'investissement quand les subventions d'équipement s'écroulent à 2,8 millions, versus 7,8 millions l'an dernier, traduisant la frilosité de vos co-investisseurs ? Comment parler de continuation de l'investissement quand le financement se fait davantage par la dette, 11 M€ contre 10 M€, alors même que le coup de massue fiscale doit produire 7 M€ de recettes supplémentaires ? Comment parler de continuation de l'investissement quand la trajectoire va mécaniquement engendrer une baisse importante du FCTVA de 2027, compte tenu de l'investissement 2026 ? Comment parler de continuation de l'investissement quand les dépenses en études représentent 3 millions cette année contre 1,5 million en 2025 ? Nous serions d'ailleurs preneurs des titulaires des différents marchés.

Comment parler de continuation de l'investissement quand les dépenses réelles d'investissement dépassent de 3 M€ les recettes réelles d'investissement, et que l'équilibre ne se fait que par des opérations d'ordre ?

Ce budget n'est pas sérieux, et peut-être même insincère, et la trajectoire quant à la poursuite de l'investissement s'avère très sinueuse et très éloignée de la rectitude clamée dans votre hagiographique interview du *Montrouge Mag*.

Il ne prend pas en compte les besoins sociaux, environnementaux, culturels et sportifs des habitants. Il se borne à poursuivre des projets toujours plus mégalomanes, en lien avec des promoteurs. Serait-ce une surprise que de poursuivre sur cette politique intéressée ?

Pour toutes ces raisons, nous nous opposerons à ce budget.

M. le Maire.- Merci. Autre intervention ?

Mme HUET.- Merci. Nous avons eu l'occasion il y a deux semaines, lors du dernier Conseil municipal, de revenir sur les orientations politiques du budget. Je ne reviendrai pas dessus. Nous avons déjà exprimé notre désaccord sur vos orientations politiques. Il vaut également pour le budget dans son détail.

Je vais donc surtout vous poser des questions concrètes, car un peu comme M. LE GALL, je trouve ce budget vraiment très peu précis. On a besoin de mieux comprendre le budget que vous nous présentez.

Sur les dépenses de fonctionnement, d'abord. Comment expliquez-vous, concernant les dépenses de personnel, qu'en 2024, le budget primitif indique que les dépenses de personnel représentent 57 % du total des dépenses de fonctionnement, celui de 2025 tombe à 56,54 %, et pour 2026, on reste à 56,60 ?

Il me semble que cela veut dire qu'en réalité, le rythme des dépenses de personnel n'a pas suivi complètement le rythme d'augmentation des dépenses. Vous pouvez vous féliciter tant que vous voulez des efforts que vous faites pour les agents, mais en réalité, les seuls efforts concrets que vous avez faits sont de maintenir à peu près le niveau des dépenses d'année en année. Il n'y a pas d'augmentation réelle. L'effort de 6,6 M€ vous permet juste de suivre à peu près le rythme d'augmentation annuelle du budget de fonctionnement. Derrière vos éléments de langage, il y a une réalité budgétaire qui ne suit pas.

Quand on regarde ligne par ligne les dépenses pour le personnel, page 51, on voit qu'il y a une baisse substantielle de 26 000 € pour les cotisations pour assurance du personnel, et une baisse de la médecine du travail et de la pharmacie de 15 000 €. Pourquoi ? Pourriez-vous expliquer ces baisses ?

Sur un tout autre sujet, je pense que vous sous-estimez vos dépenses de carburant et de combustibles, vu la crise internationale en cours. Vous aviez surestimé il y a quelques années l'augmentation du prix de l'électricité, mais là, vous sous-estimez l'augmentation du prix de l'essence. Vous avez prévu exactement le même niveau de dépense pour le carburant en 2026 qu'en 2025. À quantités constantes, il y aura même forcément une augmentation du prix, donc du total des dépenses. C'est à la page 49, pour les services.

Idem pour l'alimentation, que vous avez revue à la baisse, mais qui, étant dépendante du prix de l'essence, devait plutôt être revue à la hausse.

Quelques déceptions dans la partie « dépenses » de la section fonctionnement également. Vu les problèmes de personnel à la médiathèque, notre groupe trouve dommage d'avoir baissé les dépenses prévues pour l'achat de livres, de disques, etc., de près de 3 000 € cette année, soit 3 % du tout. Ce n'est pas énorme, mais c'est dommage de ne pas continuer à avoir de l'ambition pour le fond de la médiathèque.

Et ma trouvaille préférée est que les catalogues et imprimés ont baissé de 65 000 € par rapport à 2025. À la bonne heure, vous nous avez entendus. Pourrait-on savoir pourquoi ils avaient gonflé de la sorte en période préélectorale ? Et pourquoi on ne devrait tout bonnement pas les considérer pour l'année 2025 comme des publications à caractère électoral ?

Sur les recettes de fonctionnement, pourriez-vous nous expliquer comment vous attendez 70 000 € de plus en redevances d'occupation du domaine public ? Pourriez-vous également, comme M. LE GALL l'a mentionné, nous expliquer pourquoi le forfait post-stationnement diminue presque de moitié ? On perd 67 000 € de recettes.

Enfin, pourriez-vous nous expliquer, à l'article 7083, pour les locations diverses, comment on passe de 6 600 € en 2025 à 134 000 € en 2026 ? Qu'est-ce que cela recouvre ?

Sur les dépenses d'investissement, on a des frais d'études qui explosent, qui passent de 1,4 M€ l'année dernière à 2,9 M€. C'est plus du double en un an. C'est une dinguerie, Monsieur le Maire. Pourquoi arrosez-vous les boîtes de conseil et d'études comme ça ? Est-ce vraiment une priorité de l'investissement ? Les dépenses d'études et de recherche dans la partie fonctionnement ont d'ailleurs aussi doublé de taille, même s'il ne s'agit pas d'un montant aussi important. À en croire la présentation croisée de la partie d'investissement, il s'agit notamment d'une étude pour les écoles primaires, qui fait exploser le budget. J'en conclus qu'il s'agit de l'étude pour la rénovation du groupe scolaire Briand. Pourriez-vous me confirmer l'explication derrière cette augmentation vertigineuse ?

La fonction 3, activité artistique, a également un budget études et recherche qui explose. Idem pour la fonction transport, la voirie communale, pour être exacte, qui se retrouve tout d'un coup avec un budget pour les frais d'études de 500 000 €. Pour quoi faire ?

Ensuite, une incompréhension sur le poste 2138, dans les « autres constructions ». Pourquoi passe-t-on de 3,4 M€ à 5 000 € ? On est sur 5 M€ en 2023, 1 M€ en 2024, 3,4 M€ en 2025, et soudainement, 5 000 € en 2026. Si j'en crois le guide des imputations budgétaires et comptables en nomenclature M57, ce compte comprend les constructions qui ne peuvent être qualifiées ni de bâtiments, ni d'installation d'agencements. Ce sont par exemple des bungalows, des locaux poubelles, des abris de jardins ou des serres. Quel abri de jardin a bien pu coûter si cher les années précédentes, et tout d'un coup, vous n'en auriez plus besoin ?

Dans l'ensemble, on est donc sur une contraction des dépenses d'investissement de plus de 5 M€, entre 2025 et 2026. On passe de 39,7 M€ de dépenses réelles à 32,5.

La période qui arrive va être difficile pour les Montrougiens et les Montrougiennes. Notre priorité à nous doit être de les accompagner. Les prix du carburant, mais pas uniquement, les prix de l'alimentation, des biens de première nécessité vont augmenter. Les effets de la crise dans le détroit d'Ormuz se font ressentir avec deux mois de retard en Europe. Au Royaume-Uni, ils parlent même de rationner le pétrole disponible. Pour aider, il faut dépenser plus, pas moins. Il faut faire les investissements pour les habitants. Il faut le faire pour eux, et pas se serrer la ceinture au moment même où c'est compliqué pour eux.

Et enfin, dans les recettes d'investissement, je me demande ce qu'est le poste 2764, « créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé », et pourquoi il passe de 0 à 2,6 M€ ? Qui est le délégataire qui vous rembourse autant d'argent ?

Enfin, dans les annexes, l'annexe A1, en page 57, est riche d'enseignements sur ce que sont vos véritables priorités politiques. Je vous le disais lors de notre dernier Conseil municipal, vous avez présenté l'action sociale comme une priorité politique de votre mandat. Mais l'argent ne ment pas, et vous mettez quasiment

autant de dépenses d'investissement dans la sécurité que dans la santé et l'action sociale. Alors que si vous dépensiez plus dans l'action sociale, croyez-moi, la fonction sécurité diminuerait d'elle-même. En général, la fonction sécurité est quand même bien servie dans ce budget. Les dépenses d'investissement passent de 230 000 € en 2025 à 928 000 € pour 2026. Idem quand on compare les fonctions éducation et transport dans les dépenses d'investissement. Quand on sait que la plupart des compétences transport et voirie sont dévolues soit à Vallée Sud Grand Paris, soit à la métropole, soit à Ile-de-France Mobilité, on se demande comment les dépenses d'investissement liées au transport peuvent atteindre 3,8 M€, et comparativement, que 4,8 pour l'enseignement.

J'espère que vous allez répondre à toutes mes questions.

Comme je le disais au début, nous voterons contre ce budget qui n'est pas tout à fait sincère pour nous et qui ne correspond évidemment pas à nos priorités politiques.

M. le Maire.- Merci.

M. LEPRINCE.- Un peu de poésie après toutes ces questions. Je ne voudrais pas que ma question vous permette de ne pas répondre à toutes les autres questions très précises qui ont été posées. Vous allez donc demander aux Montrougiens de vous verser 7 M€ supplémentaires à travers la taxe foncière. Sur ces 7 millions, vous allez avoir 1 M€ de frais de personnel. Et vous aurez 1 M€ de dotations en moins. L'écart est de 5 M€. Imaginons que vous ayez 1 800 signes pour écrire une tribune dans un journal. Vous en avez 50 000, nous en avons 1 800. Comment expliqueriez-vous aux Montrougiens ce que vous allez faire de ces 5 M€ ?

M. le Maire.- Une autre intervention ?

M. TIMOTEO.- Je ferai une intervention assez courte, puisque les prises de parole précédentes ont été très complètes, et je souscris pleinement à l'exposé de mes collègues précédemment, et exposé complémentaire, d'une certaine manière, dans leurs argumentaires.

Je pense qu'il faut remettre le couvert sur la question de l'augmentation de la taxe foncière et la manière dont on la voit se répercuter dans la proposition de budget qui est faite. Vous avez présenté, et c'est un peu comme cela que le rapport de présentation est construit, cette hausse avec deux arguments assez simples. D'une part, la baisse de la DGF. Et comme on était les bons élèves, on était en bas du graphique, donc on peut monter un peu, cranter un peu, ce n'est pas grave.

Sur la DGF, la baisse est incontestable. On ne peut que le regretter. On a une perte de plus de 800 000 € de dotation globale de fonctionnement de la part de l'État. Sur six ans, cela fait 2 M€. Ce n'est pas rien, sur un budget de 100 millions, globalement. C'est une réalité. Je pense que l'on peut être unanimement d'accord pour la dénoncer. Ceci étant dit, au regard de cela, la hausse de la taxe foncière que vous proposez, à 7,8 M€, compense presque neuf fois et demie la DGF. Vous justifiez les difficultés sur nos comptes par la baisse de la DGF, mais la compensation que vous proposez est de 9,5 fois l'augmentation de la taxe foncière pour compenser la DGF. Ce n'est pas tant la dotation globale de fonctionnement qui est la cause, c'est le prétexte, presque la vraie cause. Quand on feuillette la maquette du budget, on s'aperçoit que ce qui va justifier cette augmentation, ce n'est pas tant la DGF que l'effondrement des recettes d'investissement pointées dans la maquette budgétaire entre 2025 et 2026. Les subventions d'investissement reçues s'effondrent. On passe de 7 millions à 2 millions. Cela fait 70 % de moins en recettes d'investissement. Les cessions de biens immobiliers passent de 5 millions à 0, quasiment. Cela fait quand même 10 M€ de recettes d'investissement qui disparaissent. On comprend mieux pourquoi vous allez chercher l'augmentation de la taxe foncière. Ce n'est pas pour des questions de DGF et de l'État qui nous maltraite, etc. Vous avez surtout besoin de *cash* pour alimenter les recettes d'investissement.

Au passage, d'ailleurs, on le voit bien à la fin, *in fine*, on finirait l'année 2026 avec des indicateurs d'épargne bien plus favorables que ceux de cette année. Malgré toutes les difficultés financières que vous évoquez, on finit l'année avec 7 M€, quasiment, enfin, 6 M€ en plus d'épargne brute. On a capté 7 millions en plus, on va capter 7 M€ de plus auprès des Montrougiens pour *in fine* sortir avec un peu plus de 6 M€ d'épargne brute. On améliore nos indicateurs financiers, mais je ne suis pas certain que l'on ait amélioré le service

public rendu à la population, les conditions de vie dans cette ville, etc.

Dernier petit point. J'aimerais que vous nous éclairiez sur le sujet. Tout cela avec des recettes de prestations et services en diminution, pour des motifs que je n'arrive toujours pas à m'expliquer. Soit on a baissé les tarifs, mais cela m'étonnerait, soit les Montrougiens n'utilisent plus nos services publics, ce qui m'étonnerait également. Je me demande même si on n'est pas en train, puisqu'on est sur le budget prévisionnel, un peu artificiellement, de baisser ces recettes de prestations pour justifier un peu plus l'augmentation des impôts. Mais vous allez sans doute nous éclairer là-dessus.

Je souscris à la remarque et réserve faite par mes collègues sur un autre point, la question des investissements. Je ne reviendrai pas sur des points de détails, tout a été dit. Je m'étonne comme tout le monde ici des frais d'études disproportionnés, 3 M€ sur 2026, sans que l'on ait par ailleurs une quelconque APCP évoquée, sans qu'une autorisation de programmes ne soit votée dans le budget. On aimerait bien, d'ailleurs, puisqu'on se lance dans des frais d'études colossaux, et il est absent du débat, avoir un plan pluriannuel d'investissement, qu'on se rende compte enfin de la façon dont tout cela va se formaliser pour les années qui viennent, qu'on se rende compte de la trajectoire. Je souscris à la réserve de M. LE GALL sur la question de la trajectoire financière de notre ville eu égard à ce qui est en train de se projeter.

J'imagine que vous allez nous apporter plein de réponses. Sans étonnement de personne, nous ne voterons pas ce budget.

M. le Maire.- Autre intervention ? Je vais répondre à chacun.

Monsieur LE GALL, toujours délicat, qui me traite de monarque. Monsieur LE GALL, et c'est vrai pour chacun, vous le savez ou vous faites semblant de ne pas le savoir, mais un mandat, c'est un cycle électoral. En début de mandat, on prépare les projets sur lesquels on a été élu. Vous le voyez dans le budget présenté, notamment en investissement, il y a les projets qui se terminent. Nous allons terminer les fameuses APCP que nous avons votées au cours du mandat précédent, et nous allons livrer un certain nombre de projets. Nous allons livrer le parc Schumann, qui sera d'ailleurs inauguré le 5 juin prochain, qui nous a coûté plus de 10 M€. Vous verrez, ce sera un très grand succès.

Nous terminons Rabelais. Il y a encore un gros morceau, mais c'est un projet qui a été livré, et il faut le financer.

Nous terminons aussi Péri-Ginoux-Gautier, la maison de la parentalité également, le jardin d'enfants attenant les Oliviers, etc. Nous terminons donc les projets du dernier mandat. C'est la part essentielle du budget d'investissement. Et nous préparons les projets du nouveau mandat. Comment les préparons-nous ? En faisant des études. Si le budget études est important, c'est parce que nous faisons des études pour le prochain mandat. Les projets que nous allons étudier sont ceux que nous avons présentés, pour lesquels nous avons été élus. Les grandes études qui seront lancées en 2026 – et nous en ferons d'autres en 2027 –, c'est notamment l'étude pour la transformation, l'évolution, la rénovation de l'espace Colucci. C'est l'étude que nous sommes en train de réaliser sur le devenir de la gare Châtillon Montrouge, à hauteur de 350 000 €. Ce sont les études que nous allons lancer sur les nouvelles voiries. Nous allons étudier l'évolution de Jean Jaurès, Jean Jaurès 2, qui arrivera à la gare. Nous allons étudier l'ensemble de l'avenue Ginoux, de Péri jusqu'à Barbara. Nous allons étudier aussi l'évolution de l'avenue de la République.

Il faut faire des études, évidemment. Vous savez faire des projets sans études ? Je ne sais pas faire. Dans toutes les communes de France, au début du mandat, on fait des études. Je pense que vous le savez, mais vous avez des éléments de langage pour le critiquer, partout on fait des études. C'est pour cela que notre budget études est plus important en début de mandat. À la fin du mandat, on réalise. C'est ce qui s'est passé entre 2020 et 2026. C'est évidemment ce qui va se passer.

On fait des études dans tous ces domaines et dans d'autres également. Ce cycle est parfaitement logique.

Il est normal aussi que nos dépenses d'investissement *stricto sensu* diminuent. 24 millions. C'est même beaucoup pour un début de mandat, justement parce qu'on termine les projets du dernier mandat. Cela devrait être moins, puisque cela devrait être consacré aux études. Si vous regardez le dernier mandat, les dépenses d'investissement sont relativement faibles en début de mandat et elles augmentent. C'est pour

cela qu'à la fin du dernier mandat de l'année 2025, on a eu plus de 35 millions d'investissements. Ce qui est considérable pour une ville comme Montrouge. Mais M. LE GALL le sait. Il fait semblant de ne pas connaître les cycles municipaux.

Sur les dépenses de fonctionnement, vous avez raison, Madame HUET, il faut anticiper les dépenses nouvelles que nous aurons peut-être à subir. Peut-être n'avons-nous pas été assez prudents ou anticipateurs sur le prix de l'essence. Il y aura des incertitudes. Le dernier mandat a commencé sous l'égide du Covid. Nous avons subi la crise en Ukraine avec une explosion des frais d'énergie. Cela peut effectivement nous arriver. On n'est à l'abri de rien. On fait avec ce que l'on a.

Sur la raison des baisses de recettes des services, c'est essentiellement la baisse des FPS, les amendes de stationnement. Nous les attendons en baisse de façon importante. Pourquoi ? Parce qu'il y a moins de contraventions. Pourquoi ? Parce que les gens s'abonnent. Cela veut dire que notre politique de stationnement est la bonne. Nous avons anticipé cela. Ils peuvent se garer moyennant 210 € par an. Excusez du peu. En s'abonnant, ils ne sont plus verbalisés, et donc, cela marche. Ne vous déplaît. Cela marche très bien.

Ensuite, sur les promoteurs... Pourquoi parlez-vous des promoteurs, Monsieur LE GALL ? Que visez-vous ? Vous dites que je suis intéressé par les promoteurs. À quoi pensez-vous ? Avez-vous un exemple précis ? À chaque fois, vous dites cela.

M. LE GALL.- Je remarque que vous faites beaucoup de projets immobiliers. Et vous les faites avec des promoteurs. Ce n'est qu'une constatation. Vous en avez fait beaucoup lors du précédent mandat, vous allez en faire encore beaucoup...

M. le Maire.- Quels sont les projets immobiliers que nous avons faits ? Pouvez-vous en citer quelques-uns ?

M. LE GALL.- Oui, vous avez fait des programmes immobiliers rue des Frères Henry. Également dans la rue où habite Joaquim.

M. le Maire.- Ce sont des programmes privés. Ce sont des particuliers qui ont vendu leur terrain à des promoteurs privés. Ni moi personnellement, ni la Ville, ne nous en sommes mêlés. Pourquoi dites-vous que nous sommes intéressés par des programmes de promoteurs ?

M. LE GALL.- Parce que vous touchez des taxes. Vous avez aussi vendu des...

M. le Maire.- Cela, dans toutes les villes.

M. LE GALL.- Si on reprend les choses, Monsieur le Maire, la première délibération que l'on a passée en 2020 était la vente des ateliers où vous stockiez en face du terrain de foot pour faire un programme immobilier.

M. le Maire.- En face du terrain de foot ?

M. LE GALL.- C'est la première délibération que nous avons passée en 2020. Je dis simplement que vous avez aussi vendu, pendant le précédent mandat, une partie des terrains de l'avenue de la Marne à un promoteur. Je ne fais que constater que vous avez un intérêt à construire certains programmes immobiliers, c'est tout.

M. le Maire.- La plupart des programmes immobiliers qui se sont faits au cours du dernier mandat sont des projets privés. La Ville a dû vendre un ou deux fonciers, pas beaucoup plus, pour faire quelques projets qui permettent de construire des logements, des logements sociaux notamment, puisque c'est 30 %, pour loger les Montrougiens. Vous ne pouvez pas nous dire que les gens ne peuvent pas se loger, que les prix augmentent, etc., quand on vend quelques fonciers pour faire du logement, et puis considérer que l'on est allié ou qu'on profite des promoteurs. M. Leprince, dans sa prose sur le *Montrouge Mag*, n'arrête pas de dire que nous sommes des bétonneurs. Mais la Ville de Montrouge a très peu construit au cours du dernier mandat. Même pas 600 logements. Où est le bétonnage ?

Monsieur Leprince, pourquoi parlez-vous de bétonnage ?

M. LEPRINCE.- La tribune de *Montrouge Mag* est une œuvre collective. Ne me regardez pas avec ces yeux absolument terribles.

M. le Maire.- C'est une très belle œuvre, d'ailleurs. On se délecte.

M. LEPRINCE.- On peut parler de l'angle République Périer, qui a été préempté et revendu à un promoteur par vous.

M. le Maire.- L'essentiel, c'est un foncier privé. Nous sommes intervenus, nous avons préempté une partie du foncier pour pouvoir justement augmenter le taux de logements sociaux. On est passé à 40 %. Nous avons délibéré, tout cela est public. Nous sommes intervenus dans cette opération. Franco Suisse a acheté l'essentiel de la parcelle. Nous avons acheté une petite parcelle. Grâce à cette dernière, nous avons pu, d'abord, choisir avec eux le projet, et augmenter la part de logements sociaux. C'est parfaitement bénéfique, et dans l'intérêt des Montrougiens. Pourquoi, à longueur de tribune, dites-vous que nous sommes des bétonneurs ? Expliquez-moi.

M. LEPRINCE.- Les tours de 14 étages au marché de la Marne...

M. le Maire.- D'abord, ce ne sont pas des tours. Elles ne font pas 14 étages, et rien n'a été construit aujourd'hui. Vous nous traitez de bétonneurs pour un projet qui n'existe pas encore.

M. LEPRINCE.- C'est quand même un projet.

M. le Maire.- Ce projet existe-t-il ? A-t-il été construit, Monsieur Leprince ? Les fameuses tours, dont vous parlez, qui n'en sont pas. Est-ce construit aujourd'hui ?

M. LEPRINCE.- Vous avez validé un permis de construire.

M. le Maire.- Oui. Mais est-ce construit aujourd'hui ?

M. LEPRINCE.- Quel rapport ?

M. le Maire.- Vous nous traitez de bétonneurs, alors qu'en réalité, il y a eu très peu de constructions au cours du dernier mandat. Tout ce qui a été construit était soit privé, soit était fait pour développer le logement, notamment le logement social.

Je pense qu'il faut mesurer un peu vos... Et nous sommes une des rares villes de France à acheter du foncier bâti pour le démolir et faire des espaces verts. Vous ne le soulignez jamais.

On verra comment se déroulera le projet des Halles. Je pense que c'est un très beau projet pour les habitants du quartier Plein Sud.

M. LEPRINCE.- Ce n'est pas ce qu'ils vous ont dit au moment des élections. Le bureau du marché est le seul où vous n'êtes pas arrivé en tête.

M. le Maire.- Grâce à vos *fake news*. Quand on dit qu'il y a des tours de 14 étages, c'est une *fake news*. D'abord, ce ne sont pas des tours de 14 étages. C'est un nouveau parc de 3 000 m², alors que là-bas, il n'y a pas un centimètre d'espaces verts. Ce seront des commerces. Beaucoup d'habitants attendent ce projet, malgré vos dénégations et vos *fake news*.

Je finis sur le budget. C'est un cycle, je le répète. Ce cycle s'engage, et pour le réussir, il faut faire des études. Vous avez critiqué le fait... vous débutez un peu en finance publique. Mais ce que l'on dégage en autofinancement avec l'augmentation de la fiscalité du foncier bâti permet justement de financer l'investissement. Et donc, de réaliser l'ensemble des investissements programmés sur le mandat.

Ces 5 M€ dont vous parlez, qui sont d'ailleurs un peu plus, permettent l'autofinancement, d'engager ce cycle et de limiter le recours à l'emprunt. Emprunt, d'ailleurs, tel qu'il est inscrit ici, qui est un emprunt d'équilibre. On sait bien que l'année prochaine, avec la reprise de nos résultats, cet emprunt devrait diminuer.

Il s'agit d'un budget parfaitement sérieux. En fonctionnement, nous vous avons expliqué ce que nous allions faire, notamment pour revaloriser les salaires des agents, leur protection, etc. C'est un effort considérable.

Nous allons également améliorer les recettes de la solidarité à travers l'augmentation du budget du CCAS. Tout cela a été parfaitement exprimé. Nous dégageons un autofinancement qui nous permet d'investir pour l'avenir. Nous faisons des études pour réaliser des projets, tel que nous l'avons présenté.

C'est un budget de transition. Nous sommes en début de mandat, c'est tout à fait normal. Il est parfaitement cohérent, sincère et équilibré.

Je vous propose de passer au vote.

M. SAINTOUL.- Je n'ai pas encore ouvert la bouche. J'ai été prudent. Je ne veux pas cafter, mais M. Leprince vous a interrompu et il a eu la parole.

M. le Maire.- Allez-y, mais je ne répondrai pas.

M. SAINTOUL.- Je note que vous ne répondrez pas. Je note que vous n'avez pas répondu à certaines des questions qui ont été posées, notamment les catalogues et imprimés, qui baissent de 65 000 € par rapport à 2025. C'était l'année pour augmenter les publications. La question que posait ma camarade et collègue Annabelle HUET me semble pertinente : pourquoi avait-on besoin de tant de publications l'an dernier, et moins cette année et l'année prochaine ?

Sur les recettes, vous n'expliquez pas non plus que vous attendiez presque 70 000 € de plus en redevances d'occupation du domaine public.

Vous n'avez pas répondu à la question sur l'article 7083 et les locations diverses.

Vous n'avez pas répondu sur le poste 2138, autres constructions. Pourquoi passe-t-on de 3,4 M€ à 5 000 € ?

Vous avez déjà une petite série de questions auxquelles on n'a pas eu de réponse. C'est dommage. Je le note.

Mes observations personnelles, maintenant. Je fais remarquer, comme à chaque fois que j'ai eu l'occasion de m'exprimer ici, que vous déplorez à raison la baisse de la dotation globale. C'est l'œuvre d'un gouvernement et d'un pouvoir que vous soutenez. J'engage toutes celles et tous ceux qui déplorent ce genre d'arbitrage politique à ne plus soutenir ni M. Macron ni les gouvernements successifs, voire, si le courage leur venait, de les censurer ou de les faire censurer par leurs amis à l'Assemblée nationale.

Le deuxième point sur lequel je voulais revenir est l'augmentation de la taxe foncière. C'est une taxe qui n'est pas progressive et les foyers les plus modestes, les 20 % des plus petits ménages assujettis, y consacrent 4 % de leurs revenus, et les plus riches 1,6 % de leurs revenus. La logique qui consiste à faire compenser, et en l'occurrence surcompenser la baisse de la dotation par une taxe qui n'est pas progressive, évidemment, c'est anti-redistributif. Ce qui est bien dommage, parce qu'en principe, l'impôt est un moyen de justice sociale.

J'ai entendu aussi qu'il ne fallait pas vous qualifier de bétonneur. Dans notre groupe, ce n'est pas un angle privilégié. Par contre, j'ai entendu que l'on aura le droit de le faire lorsque les tours seront construites.

Une dernière question, sur cette baisse des FPS, et donc, l'augmentation des abonnements. C'est une excellente nouvelle. Je préfère que les gens respectent la loi. Néanmoins, une question : avez-vous le chiffre d'augmentation de ces abonnements ? On saura en quoi cela consiste. Et je voudrais savoir – en réalité, je le sais – si l'augmentation des abonnements se traduit par une augmentation dans les caisses de la Ville ? Probablement pas. Je crois que cela tient au fait que vous ayez choisi une délégation de service public, preuve que c'est aussi un modèle pervers. J'ai l'impression que les finances de la Ville étaient intéressées à la fraude, alors qu'en réalité, il vaudrait mieux être intéressé au respect de la loi.

M. le Maire.- Merci, Monsieur SAINTOUL. Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; BAELE, J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI
Contre	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Contre	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Contre	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

33 – Attribution des subventions de fonctionnement pour l'année 2026

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Nous avons la volonté de soutenir le tissu associatif à Montrouge et de subventionner cette année 66 associations investies dans tous les domaines (la culture, l'accompagnement social, les familles, le développement durable, le sport, la jeunesse, la santé, le handicap, le commerce, etc.).

Nous les soutenons non seulement financièrement, mais aussi avec un soutien logistique, par la mise à disposition d'équipements (gymnases, salles, etc.), de ressources matérielles et humaines, pour que chacune de ces associations puisse organiser ses événements et ses activités quotidiennes.

En réalité, au-delà des subventions financières que nous allons voter, il y a beaucoup d'investissements logistiques et d'accompagnement humain qui, d'ailleurs, devraient être largement valorisés. Ce sont des sommes considérables.

On vous propose d'approuver les subventions à ces associations, en distinguant les plus importantes d'entre elles, celles qui ont une subvention supérieure à 23 000 €, et pour lesquelles une convention d'objectifs est signée chaque année, avec un plan d'action sur trois ans. Ces grandes associations – par leur budget – sont :

- le SMM, auquel nous proposons de verser 180 000 € en 2026 ;
- le CAM (Cercle athlétique de Montrouge), 140 000 € ;
- le MFC (Montrouge Football Club), 85 000 € ;
- Montrouge Commerce, 80 000 €.

Une somme de 80 000 € également pour la caisse des écoles.

Tout cela représente 613 930 €. Sachant que puisque l'on vote le budget en avril exceptionnellement – nous voterons le budget 2027 en décembre –, nous avons versé un acompte pour les trois premiers mois, pour qu'elles puissent continuer de fonctionner normalement.

J'ajoute que nous verserons une subvention au CCAS à hauteur de 1,97 M€.

Au total, CCAS et associations, cela fait 2 663 930 € versés en 2026.

M. BOUDJERID.- L'enveloppe des subventions s'élève à 2 663 930 €...

M. le Maire.- J'avais dit Mme TRAJKOVIC.

M. BOUDJERID.- Ah pardon.

Mme TRAJKOVIC.- Quelques questions. Pourquoi le Secours Catholique reçoit-il 16 fois plus qu'Écoute Chômage, alors que les deux accompagnent des personnes en difficulté à Montrouge ? Combien de Montrougiens chacune de ces associations aide-t-elle concrètement ? Sur quelles bases ces montants ont-ils été décidés ? La Croix-Rouge et le Secours Catholique sont de grandes organisations nationales qui ont leurs propres ressources et financements. Écoute Chômage est une petite association locale entièrement dépendante des subventions municipales pour survivre. C'est elle qui a le plus besoin de ce soutien et c'est elle qui reçoit le moins.

D'autre part, je suis surprise de l'absence d'une association que vous devez connaître, SNC, Solidarité nouvelle face au chômage, qui existe depuis 1985, et qui œuvre à Montrouge depuis des années. SNC accompagne des demandeurs d'emploi à Montrouge. Pourquoi n'est-elle pas dans la liste ? SNC a-t-elle déposé un dossier de demande de subvention ? Si oui, pour quelle raison a-t-elle été écartée ? Si elle n'a pas déposé de dossier, la municipalité a-t-elle informé toutes les associations actives sur le territoire de la possibilité de candidater ? Merci.

M. BOUDJERID.- L'enveloppe des subventions s'élève à 2 663 930 €, dont 613 930 € dédiés aux subventions. Je note quand même que vous détestez la culture, Monsieur le Maire. Parce que la culture se dote de 41 240 €, pendant que le sport détient 11 fois plus. Pourquoi ? Je note au passage que parmi les associations sportives, il manque le Masque de fer, qui dispense des cours d'escrime pour pas moins de 30 enfants. Ma question est : pourquoi ce manque ?

M. le Maire.- Autre question ?

M. LE GALL.- Trois demandes de précision. Dans le budget que l'on vient de voter et la maquette qui nous a été présentée, la subvention pour le SMM était à 120 000 €, et dans la délibération d'après, on voit que c'est 180 000 €. Je vous avais interpellé en AP3C sur ce point. J'aurais aimé savoir d'où provenait cette erreur.

De la même manière, vous dites que la subvention au CCAS, c'est 1,970 M€. On voit que dans le budget, c'est 2,073 M€. J'aurais bien aimé savoir la raison de ces 100 000 € d'écart entre cette délibération et le montant précisé au budget.

Enfin, j'aurais aimé savoir quels étaient les objectifs de l'association Montrouge Commerce. Sachant qu'on croit comprendre que le nombre d'adhérents est en diminution, pourquoi la subvention à cette association est-elle maintenue à 80 000 € ? Merci.

Mme CLAQUIN.- Pour les quatre associations qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 €, il est précisé qu'une convention d'objectifs détaillée est signée et qu'elle est accompagnée d'un plan d'action sur trois ans. Lors de précédents Conseils municipaux, nous avons pu échanger sur le fait que ces conventions devaient prévoir des objectifs d'égalité filles/garçons et d'inclusion dans le sport. Il me semblerait intéressant qu'à l'appui de la délibération de la subvention ou, si ce n'est pas le cas aujourd'hui, lors d'un prochain Conseil, vous puissiez présenter un bilan de ces plans d'action, des actions réalisées, et que l'on puisse mesurer l'atteinte des objectifs fixés à ces associations.

M. le Maire.- Merci. Monsieur SAINTOUL ?

M. SAINTOUL.- Les précédentes sont toujours pendantes.

M. le Maire.- Sur les associations, Madame TRAJKOVIC, elles déposent des dossiers, en effet, c'est en fonction de leur demande que nous répondons. S'il y a des écarts entre les unes et les autres, c'est parce que certaines ont demandé un certain niveau de subvention et d'autres moins. J'ajoute que toutes les associations n'ont pas les mêmes besoins. Nous mettons à disposition de certaines associations des moyens logistiques. Montrouge Chômage, par exemple, très bonne association, est hébergée à l'espace Colucci. Des moyens lui sont alloués, notamment matériels, avec un ordinateur, un local, etc.

Il y a des écarts en fonction des demandes qui sont proposées. Lorsqu'elles sont légitimes, on y donne droit. Il faut tenir compte du fait qu'il y a des aides pas seulement financières.

Quant au Masque de fer, s'il demande, il l'aura. Il n'y a pas de difficulté.

Monsieur LE GALL, les 180, c'était une erreur, une coquille. C'est bien 180 cette année.

S'agissant du CCAS, c'est la traduction de notre volonté d'augmenter ses moyens, plus 100 k€. Cela traduit donc l'effort en matière de solidarité que nous avons annoncé.

Montrouge Commerce est une excellente association, parfaitement légitime, avec laquelle nous travaillons beaucoup, dans toutes les manifestations que nous réalisons. Nous allons continuer. C'est la seule association... en tout cas, c'est notre interlocuteur privilégié. Nous allons continuer, avec Montrouge Commerce, à attirer les commerçants. Je pense qu'à l'avenir, le nombre de leurs adhérents ne cessera de croître, ainsi que la qualité de leurs interventions. Nous les soutenons hardiment, parce que nous croyons au commerce à Montrouge.

On passe au vote.

M. LE GALL.- Vous n'avez pas répondu à Mme CLAQUIN. C'est pourquoi nous nous réservons pour le vote.

M. le Maire.- Le bilan ? Très bonne idée. Nous allons le faire.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; BAELE, J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI
Pour	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Pour	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Abstention	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

M. le Maire.- Nous avons encore deux délibérations en matière de finance.

34 – Garantie d'emprunt accordée à SOHP pour l'acquisition en VEFA de 16 logements sociaux situés 37 rue Périer – 114 à 118 avenue de la République

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- M. VIROL se déporte durant cette délibération.

C'est ce dont parlait l'excellent M. LEPRINCE, toujours bien informé.

Le promoteur va construire 43 logements, dont 16 logements sociaux. Ceux-ci vont être construits par SOHP, ex Montrouge Habitat. Évidemment, nous proposons de répondre favorablement à cette demande de garantie d'emprunt, en contrepartie de laquelle nous aurons un contingent de :

- trois logements pour Montrouge ;
- 30 % des logements au bénéfice de l'État, soit cinq logements ;
- cinq logements réservés au titre de l'ASFL, en contrepartie de sa participation financière.

C'est un contrat de prêt, un investissement de 2,206 M€, qui sera signé entre la SOHP et la Caisse des Dépôts et Consignations. La commune accorde sa garantie à 100 % pour la durée totale des prêts.

M. LE GALL.- Bien évidemment, nous ne sommes pas contre le logement social. Je vous vois venir gros comme une maison. Nous ne sommes pas contre le principe que la Ville aide le logement social, mais quand on regarde les annexes que vous avez eu la gentillesse de nous transmettre, on ne peut être qu'interloqués par la façon dont vous avez négocié ces logements sociaux.

Il y a donc 16 logements sociaux. Dans le document que vous nous transmettez, il y en a trois au titre de la garantie d'emprunt. Vous garantissez les emprunts, c'est aussi la loi. Il y en a trois aussi au titre des 500 000 € que vous versez pour essayer d'éviter de payer la taxe sur la carence des logements sociaux que nous avons dans cette commune. Cela fait six.

À l'arrivée, il n'y en a plus que quatre, parce que deux vont au Département. Pour quelle raison ? Les annexes ne nous le disent malheureusement pas.

Je compare ensuite avec le ministère des Finances qui est tout-puissant, certes, mais celui-ci récupère cinq logements en versant simplement 250 000 € nets. Pourquoi pas, mais on s'est fait un peu « enfler », dans l'histoire. L'État récupère aussi cinq logements au titre des subventions sur le PLAI, etc. Tout cela est très technique, on va passer assez vite. Mais quand on regarde la typologie des logements que vous êtes capables de réserver, sur quatre logements, vous avez trois T2, un T3 pour 500 000 € de versement plus une garantie d'emprunt sur 80 ans, quand même. Ce n'est pas rien. Alors que le ministère des Finances, lui, ne verse que 250 000 € et va récupérer cinq logements, trois T4 et deux T3.

Vous êtes un bon dindon de la farce là-dedans, je suis désolé de vous le dire.

M. le Maire.- Nous allons regarder en détail comment tout cela s'est réparti. La logique est que la Ville obtient en général 20 % des logements sociaux lorsqu'elle réalise une opération. Donc 20 % sur les 16, cela fait trois. C'est logique. C'est comme cela pour toutes les garanties d'emprunt que nous obtenons.

Pourquoi les autres ont-ils obtenu plus ? On vous apportera la réponse.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, M. COLAVITA, BAELE, J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI
Ne prend pas part au vote	Montrouge ensemble	T. VIROL, P-A. MOULY
Pour	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.

Pour	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Pour	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

35 – Désignation des représentants de la commune à l'assemblée générale de l'Agence France Locale et octroi d'une garantie autonome à première demande

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Nous sommes adhérents à l'association, l'agence, pardon, de financement des collectivités France Locale. Nous y avons adhéré en 2023. Cette agence France Locale nous permet d'emprunter par leur intermédiaire à des conditions favorables. Beaucoup de collectivités le font et nous aussi.

On vous propose de désigner notre représentant au sein de l'AFL, et que ce représentant soit votre serviteur. Et d'octroyer une garantie autonome à première demande à l'AFL pour l'année 2026.

Il faut un suppléant ? Mme FAVRA. Un titulaire ? Votre serviteur.

Nous passons au vote.

Qui est favorable à cette adhésion ?

Merci beaucoup.

Nous avons épuisé l'ordre du jour.

Mme HUET.- Monsieur le Maire, quand même...

M. LE GALL. - Il n'y a pas unanimité.

M. le Maire.- Excusez-moi. Je pensais que tout le monde était pour.

Nous avons épuisé l'ordre du jour. Nous arrivons aux questions diverses.

Mme HUET.- Je crois que les collègues d'en face ont voté contre à la dernière délibération, mais bon.

M. le Maire.- Vous avez voté contre ? Ah bon.

M. LE GALL.- Oui.

M. le Maire.- Je reprends. Ont voté contre les trois groupes d'opposition... Ce n'est pas cela ?

Deux abstentions et un vote contre. C'est bien noté. C'est important pour le compte rendu.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C. FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P-A. MOULY ; BAELE, J-Y. VERZEELE, G. RABIER, K. TAKI, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. AUBRY, M. VETILLARD, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, E. MARTINEZ, I. LEMÉE, C. MAILLARD, P. XAVIER, J. MELEDJE, C. DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, F. LEROUX, T. BRIET, S. GUERIN, Y-L ; N'GUYEN, M. DEVRIENDT, A. SIMON, S. BENYAGOUB, I. MAHDI

Contre	Maintenant ! le mouvement à Montrouge	J. MEADEL, G; LE GALL, S. BOUDJERID, A-L. CROCHAT, M. LEPRINCE.
Abstention	Montrouge autrement	J. TIMOTEO, B. PELLETIER, F. CLAQUIN,
Abstention	Montrouge populaire	E. TRAJKOVIC, A. SAINTOUL, A. HUET

QUESTIONS DIVERSES

Mme HUET.- En question diverse, on voudrait vous proposer une idée, une proposition, une façon très concrète d'améliorer la santé des travailleurs de la Ville : la mise en place et la détection systématique des maladies professionnelles.

Je m'explique. Il n'y a pas que l'amiante. Il existe des maladies professionnelles qui échappent à la vigilance médicale, mais dont la responsabilité relève de l'autorité territoriale.

Par exemple, les problèmes d'ouïe, de vue, de canal carpien, des lombaires, sans oublier tout ce qui est relatif aux produits chimiques. Or les maladies professionnelles sont traitées de la même façon que les accidents du travail, alors que ce n'est pas parce que la maladie ne se déclare pas pendant que le salarié est au travail qu'il n'y a aucun risque après son départ à la retraite.

Il suffirait donc que l'autorité territoriale – c'est-à-dire vous-même – prenne la décision de prévenir et de rechercher les maladies professionnelles pour que les salariés partent à la retraite en toute connaissance de cause.

Vous en avez les moyens, par exemple via une politique préventive, en faisant les expertises adéquates, en fonction des métiers des uns et des autres.

Il ne nous paraît pas acceptable qu'en l'état, des salariés partent à la retraite avec une maladie professionnelle décelée trop tard, et qu'*in fine*, ce soit le salarié, par méconnaissance juridique, qui paie de sa poche les frais qui normalement, devraient revenir à la collectivité et à son employeur.

Cette prévention pourrait, par exemple, se faire à partir de 55 ans, qui nous paraît être un âge raisonnable pour commencer ce genre de prévention. Merci.

M. le Maire.- Merci Madame HUET. Monsieur LE GALL ?

M. LE GALL.- Nous vous avons interrogé sur la validité du nombre d'adjoints et sur la répartition des indemnités au regard de l'article du Code général des collectivités locales que vous aviez mentionné. Avez-vous eu le temps de vérifier que cet article était bien valide pour Montrouge ?

M. le Maire.- La réponse est oui.

Autre question diverse ? Il faut que je réponde à Madame HUET.

Oui, c'est une bonne idée. Nous allons regarder.

Mme FAVRA.- Il y a la médecine du travail.

M. le Maire.- On peut étudier votre question, tout à fait.

Mme HUET.- Merci.

M. BOUDJERID.- Merci Monsieur le Maire. Lors du dernier Conseil municipal, je vous avais interpellé sur le patrimoine privé de la Ville. Avez-vous eu le temps d'établir la liste exhaustive des budgets alloués annuellement à l'entretien de ce patrimoine, et surtout, surtout, le budget alloué sur la même temporalité où vous aviez mené la rénovation du logement de notre DGS ?

M. le Maire.- Je vous avais répondu que nous vous apporterions une réponse. C'est un travail en cours. On est en train d'analyser. On a 66 logements privés à Montrouge, dans le parc privé. 77 logements, pardon, qui font partie du parc privé de la Ville. On est en train de les analyser et de reprendre tous les investissements réalisés. Quand ce sera prêt, j'espère avant l'été, on vous communiquera cela au début d'un Conseil. Le travail est en cours.

La transparence sera totale, comme toujours.

Autre question ? Il n'y en a point.

Merci à toutes et à tous. Belle soirée et à bientôt.

(La séance est levée à 22 h 22.)

La secrétaire de séance,

Inès MAHDI



Le Maire

Etienne LENGEREAU

